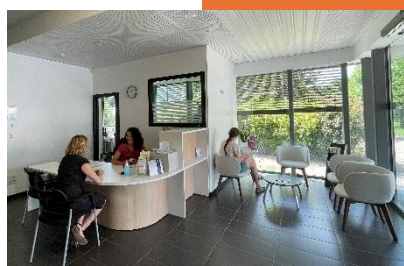




Note de synthèse Compte administratif de la commune 2024

Conseil Municipal
19 mai 2025



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	3
1. VUE D'ENSEMBLE	5
2. RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
1.1 Vue d'ensemble.....	6
.....	6
1.2 Les recettes de fonctionnement	7
1.3 Les dépenses de fonctionnement	14
3. RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22
3.1 Vue d'ensemble	22
3.2 Les recettes d'investissement.....	23
3.3 Les dépenses d'investissement.....	25
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	31
5. LA STRUCTURE DE LA DETTE	31
6. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024	33
7. LE COMPTE ADMINISTRATIF VERT 2024	34
7.1 Le cadre légal de la nouvelle annexe environnementale	34
7.2 Objectifs et enjeux définis selon la méthode I4CE	34
7.3 La méthodologie utilisée pour l'évaluation de l'axe « atténuation du changement climatique »	35
7.4 Présentation des résultats	37
7.5 Les limites actuelles de cette évaluation environnementale du compte administratif..	39
8. ANNEXE 01 : RESIDENCE AUTONOMIE « LES SAULNES ».....	40

INTRODUCTION

Le compte administratif (CA) est, chaque année et dans chaque collectivité, une épreuve de vérité. Loin des débats politiques, dont la subjectivité est la règle, le CA se construit sur des constats objectifs et partagés en parallèle du compte de gestion du comptable public.

Dans un contexte économique et budgétaire national difficile, la délibération illustre notre volonté de gérer avec la plus grande rigueur les moyens publics tout en nous donnant les moyens de faire vivre et évoluer le service public. Il montre les efforts de gestion et les difficultés rencontrées ; les initiatives locales et les contraintes réglementaires, la manière dont l'idéal rencontre le réel.

2024 a été marquée par des défis financiers significatifs. Les recettes ont subi des baisses importantes, avec une diminution de 17,2% des dotations de l'Etat (*la seule Dotation Globale de Fonctionnement a chuté de 54% depuis 2020*). Les subventions et participations des partenaires ont reculé de 10% et la fiscalité spécifique de 12%. Les ressources issues de la fiscalité directe, telles que la taxe foncière, ont légèrement évolué avec une augmentation des bases de +3,9%, par décision de l'État. Cependant, les taux d'imposition communaux, appliqués à ces bases, n'ont pas augmenté depuis 2011.

Par ailleurs, frappée, comme tout un chacun par l'inflation, la commune a dû faire face à une augmentation de ses dépenses de fonctionnement faisant craindre un effet ciseau rencontrées dans d'autres collectivités. A ce titre, le compte administratif permet de comparer les prévisions budgétaires et les résultats de l'année précédente, démontrant ainsi le sérieux de l'exécution budgétaire.

Concernant le budget de fonctionnement, celui-ci a été réalisé dans des conditions satisfaisantes.

Les recettes, estimées prudemment au budget primitif, ont été réalisées à 105%, soit un excédent de 720k€. Quant aux dépenses, leur taux de réalisation s'établit à 95%, soit moins 708k€.

- ⇒ Plus de recettes, moins de dépenses que prévu. Il en résulte que **le résultat dégagé est supérieur de 1 428k€** par rapport aux prévisions initiales.

Par rapport à 2023 : la tendance lourde des années précédentes se poursuit : **les recettes de fonctionnement augmentent moins vite que les dépenses**. Il en résulte une diminution de près de 300k€ de l'épargne nette dégagée qui demeure cependant à un bon niveau.

- Les coûts de fonctionnement de la ville sont bien maîtrisés. Ils ont diminué malgré l'inflation, en particulier du fait de décisions municipales comme les actions d'économies d'énergie, l'absence de pénalité dans le cadre de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) en raison de sa participation financière à la construction de logement sociaux, etc. La baisse de ces dépenses n'a cependant pas totalement compensé l'évolution des dépenses de personnel marquée à la fois par des décisions nationales (+203 000€), mais aussi par un choix municipal de revaloriser la rémunération des agents et d'adapter les services aux besoins. D'où une progression totale de 3,42%.

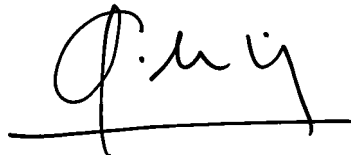
- Les recettes n'ont progressé que de 1,13%, notamment en raison de la diminution de certains produits fiscaux (droits de mutation, électricité) et de dotations ou compensations fiscales reçues de l'Etat.

Concernant les investissements, la volonté était de les privilégier en 2024. Le résultat est au rendez-vous : **les dépenses d'équipement réalisées se montent à 3 014k€, +60% par rapport à l'année précédente**. Les crédits ouverts ont été plus importants, mais surtout, le taux de réalisation a nettement augmenté (69% contre 55%). Convaincue de l'importance de l'investissement pour entretenir et développer le patrimoine communal, la commune de Seyssinet-Pariset réaffirme aussi son engagement dans l'économie et son soutien, via la commande publique, au monde économique.

Pour financer ces dépenses d'investissement, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt. La ville a mobilisé une partie de ses réserves. D'où une diminution du fonds de roulement de 1 009k€, qui demeure cependant à un niveau élevé (3 439k€), ce qui devrait éviter le recours à l'emprunt en 2025.

Peu endettée, avec des ratios de gestion satisfaisants et une situation financière saine, notre commune poursuit la stratégie financière fixée en 2020 et garde des capacités d'action importante pour les projets à venir.

Le Maire
Guillaume LISSY



1. VUE D'ENSEMBLE

L'année 2024 est marquée par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+3,42%) plus conséquente que l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement (+1,13%).

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est principalement marquée par :

- La baisse des atténuations de produits (absence de paiement de pénalités issues de la pénalité SRU)
- La constitution d'une provision pour risques pour faire face à la cessation d'activité de la Société Publique Locale (SPL) Vercors Restauration.

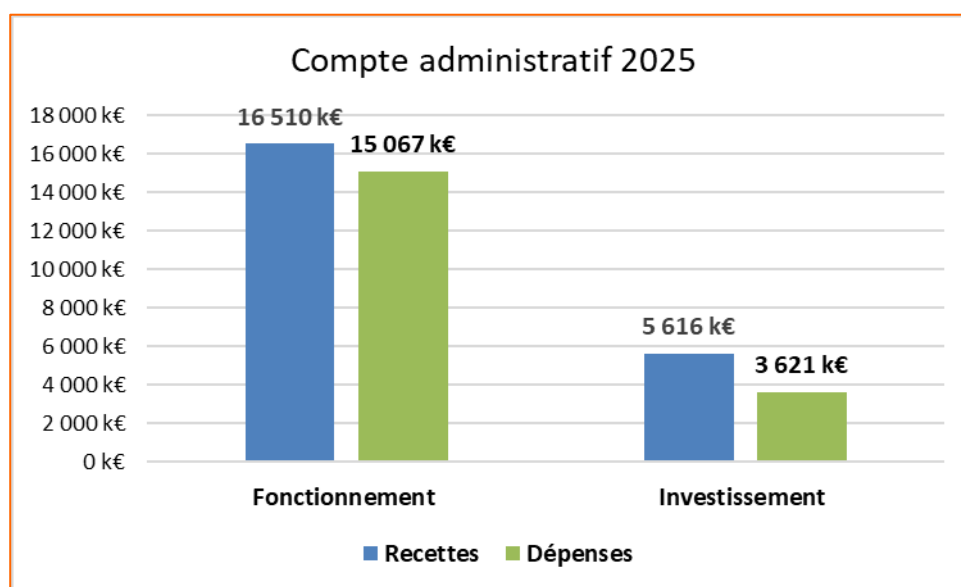
L'année 2024, hors reprise des excédents des années antérieures et hors écriture d'ordre, dégage un solde d'exécution négatif de 1M€.

L'excédent des écritures réelles de fonctionnement 2024 de 2 143k€ (contre 2 434k€ en 2023), hors reprise des excédents des années antérieures, a permis de financer des dépenses d'investissement.

Le fonds de roulement a ainsi diminué de 1 009k€.

	Recettes	Dépenses	
Fonctionnement	16 434 658 €	14 291 173 €	
Investissement	441 007 €	3 593 553 €	
Total	16 875 666 €	17 884 725 €	-1 009 060 €

Le compte administratif 2024, est en suréquilibre. Le tableau suivant inclut les écritures d'ordre (dont les reports des résultats antérieurs) :



Il en ressort un excédent de fonctionnement de 1 443k€ et d'investissement de 1 995k€, le total constituant le fonds de roulement au 31 décembre.

2. RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

1.1 Vue d'ensemble

FONCTIONNEMENT		BP + BS 2024	CA 2024	%
Recettes de fonctionnement				
013	Atténuation des charges	4 000 €	12 864 €	322%
70	Produits des services et du domaine	1 272 000 €	1 449 809 €	114%
73	Fiscalité transférée	3 497 000 €	3 508 700 €	100%
731	Fiscalités locale	8 785 000 €	9 017 444 €	103%
74	Dotations et participations	1 856 000 €	2 027 611 €	109%
75	Autres produits de gestion courante	301 000 €	396 584 €	132%
77	Produits exceptionnels	0 €	21 646 €	
TOTAL RECETTES RÉELLES		15 715 000 €	16 434 658 €	105%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000 €	15 496 €	77%
002	Résultat antérieur reporté	60 000 €	60 000 €	100%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		80 000 €	75 496 €	94%
TOTAL RECETTES		15 795 000 €	16 510 154 €	105%
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	3 768 000 €	3 450 547 €	92%
012	Charges de personnel	9 987 000 €	9 698 459 €	97%
65	Autres charges de gestion courante	895 000 €	803 093 €	90%
014	Atténuation de produits	85 000 €	81 983 €	96%
66	Charges financières	110 000 €	104 122 €	95%
67	Charges exceptionnelles	54 000 €	52 969 €	98%
68	Dotations aux comptes de provisions	100 000 €	100 000 €	100%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		14 999 000 €	14 291 173 €	95%
023	Virement à la section d'investissement	6 000 €	0 €	0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	790 000 €	775 651 €	98%
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		796 000 €	775 651 €	97%
TOTAL DÉPENSES		15 795 000 €	15 066 823 €	95%
Excédent				
		0 €	1 443 331 €	

BP : budget primitif – BS : budget supplémentaire – CA : compte administratif (réalisé)

1.2 Les recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT		CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Recettes				
013	Atténuation des charges	12 145 €	12 864 €	6%
70	Produits des services	1 316 053 €	1 449 809 €	10%
73	Fiscalité transférée (Métropole et État)	3 508 179 €	3 508 700 €	0%
731	Impôts et taxes	8 806 149 €	9 017 444 €	2%
73111	Fiscalité directe (THRS, TFB, TFNB)	7 860 815 €	8 185 175 €	4%
731	Autres impôts	945 334 €	832 269 €	-12%
74	Dotations et participations	2 273 977 €	2 027 611 €	-11%
74111	Dotation globale de fonctionnement (DGF)	165 239 €	149 352 €	-10%
	Allocations compensatrices + Dotations de compensation des réformes territoriales + FCTVA	535 889 €	464 598 €	-13%
	Subventions et participations partenaires	1 572 849 €	1 413 660 €	-10%
75	Autres produits (revenus immeubles...)	317 237 €	396 584 €	25%
77	Produits exceptionnels	17 974 €	21 646 €	20%
TOTAL RECETTES RÉELLES		16 251 714 €	16 434 658 €	1%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 412 €	15 496 €	-20%
002	Résultat antérieur reporté	115 000 €	60 000 €	-48%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		134 412 €	75 496 €	-44%
TOTAL RECETTES		16 386 126 €	16 510 154 €	1%

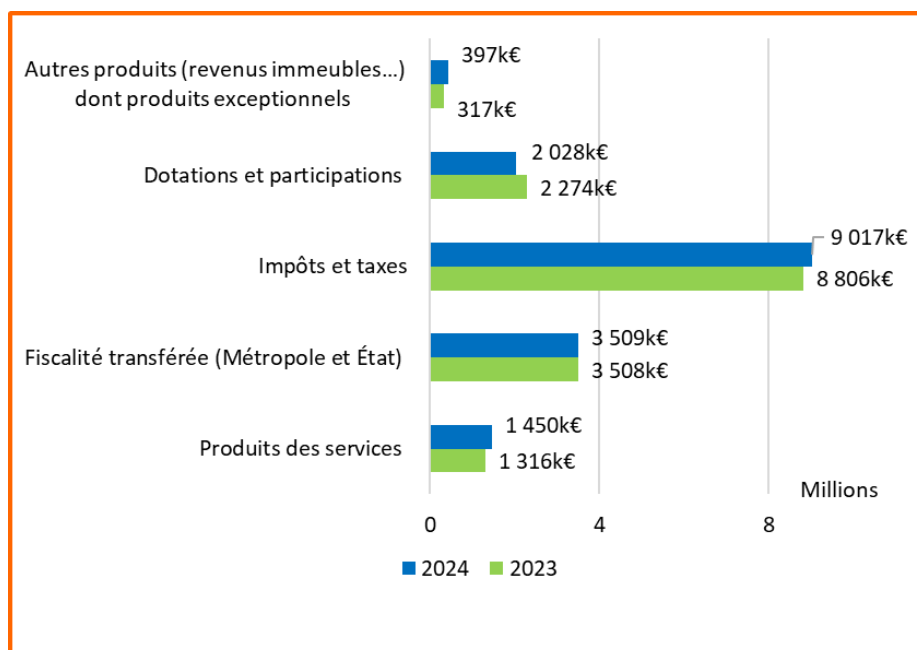
BP : budget primitif – BS : budget supplémentaire – CA : compte administratif (réalisé)

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **16 435k€**.

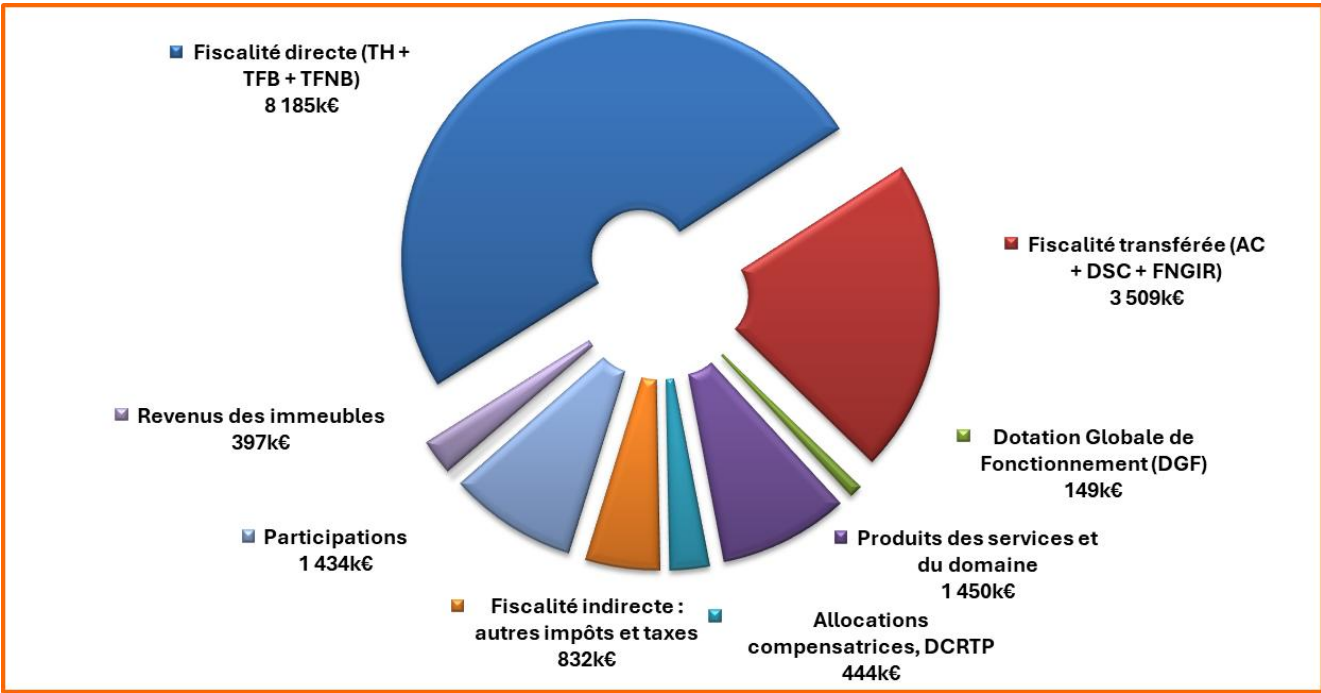
Elles ont été réalisées à 105 % et sont **en hausse** de **1%** par rapport à l'exercice précédent.

Hors cessions, elles s'élèvent à **16 416k€** et sont **en hausse** de **1%**.

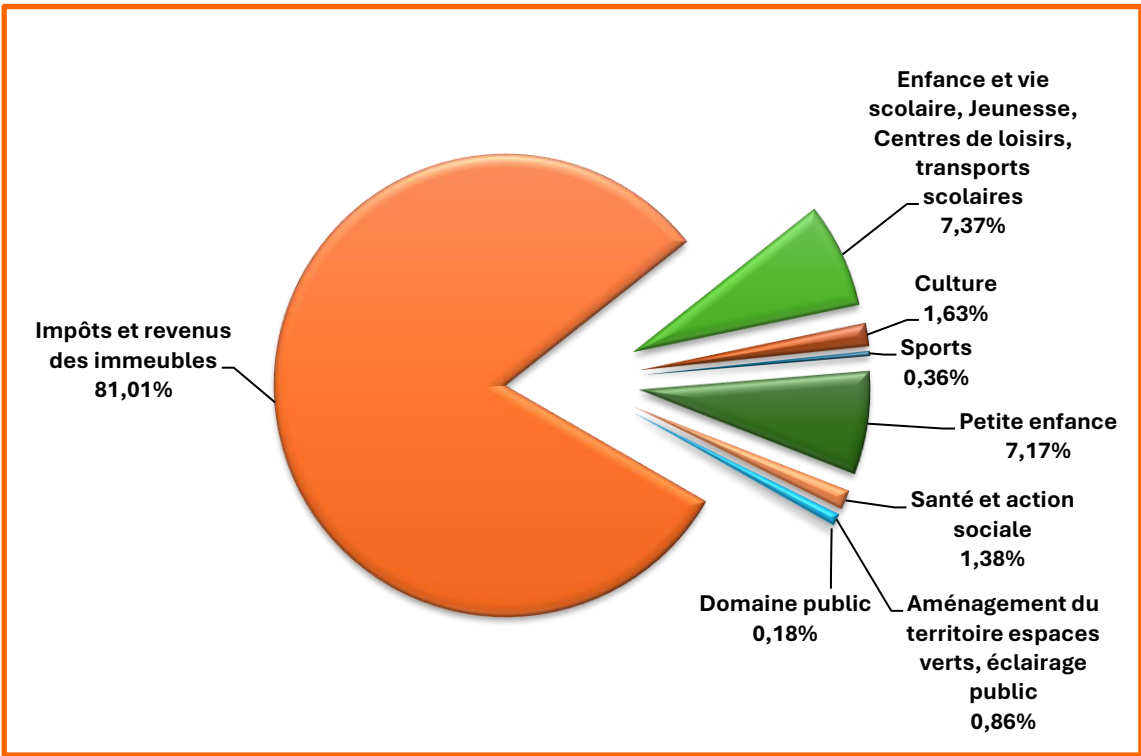
Evolutions des principales recettes réelles de fonctionnement



Répartition des principales recettes réelles de fonctionnement 2024



Ventilation par fonction des recettes réelles de fonctionnement



♣ Atténuation des charges

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements effectués par l'assurance statutaire à la suite d'arrêts de travail des agents. Ces recettes restent stables entre 2023 et 2024 et s'élèvent à 12,8k€.

♣ Produits des services

Les produits des services et du domaine s'élèvent à 1 450k€ en hausse de 10% par rapport à l'exercice précédent (+ 134k€). Ils représentent 8,83% des recettes réelles de fonctionnement hors cessions.

La hausse enregistrée **entre les comptes administratifs 2023 et 2024** ne doit pas masquer les principales évolutions au sein du chapitre :

A la hausse (+156k€) :

- La participation du Syndicat Intercommunal de la Rive gauche du Drac pour l'entretien du gymnase Nominé (+ 85k€)
- Les produits issus de la restauration scolaire (+34k€) compte tenu d'une augmentation de la fréquentation et d'une augmentation des tarifs de +5% au 1^{er} janvier 2024
- Les produits issus de l'accueil périscolaire (+5k€)
- L'accueil d'enfants non seyssinettois en classe ULIS (+10k€) à la suite de régularisation de conventions des années antérieures
- La vente de billets pour la saison culturelle (+6k€)
- Les recettes des familles issues des structures petites enfance (+3k€)
- La recette issue de la convention conclue avec le Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG) pour l'entretien des abris voyageurs (+13k€), imputée par erreur sur le chapitre 74 en 2023.

A la baisse (-22k€) :

- Le Conservatoire à Rayonnement Communal (-13k€) compte tenu d'une année 2023 particulièrement élevée (1 trimestre de 2022 encaissé en 2023).
- La vente de Certificats d'Economies d'Energies (-9k€), qui est une recette par nature fluctuante.

♣ Impôts et taxes

► **Fiscalité directe**

Les contributions directes s'élèvent à 8 185k€.

Elles représentent 50% des recettes réelles hors produits de cessions.

Les taux d'imposition communaux sont identiques depuis 2011.

La progression du produit fiscal de 4,12% est la résultante de l'évolution nominale des bases (+3,9% en 2024 contre +7,1% en 2023) qui est indexée sur le taux d'inflation.

Depuis 2021 et la mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, actant de la disparition progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la commune ne perçoit plus ce produit.

Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires a été perçue sur la base d'un taux égal à celui de 2019 pour les impositions établies depuis 2021.

La perte de produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été compensée par la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue en 2020 par le conseil départemental sur le territoire de la commune.

Toutefois, le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties à la commune aurait entraîné la perception d'un produit supplémentaire supérieur au montant de la taxe d'habitation perdue. La commune aurait ainsi été surcompensée en récupérant davantage de taxe foncière sur les propriétés bâties qu'elle n'aurait perdu de taxe d'habitation sur les résidences principales.

A cet effet, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur a été mis en place afin de corriger cette situation. Ce coefficient correcteur, inférieur à 1 pour Seyssinet-Pariset, s'élève à 0,95459, soit – 394 k€.

Contributions directes	Montant €
Taxe habitation	90 299
Taxe sur le foncier bâti	8 067 559
Taxe sur le foncier non bâti	15 935
TOTAL ETAT 1288	8 173 793

► Autres impôts

La fiscalité indirecte locale comprend principalement la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe sur la publicité et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Elle s'élève à **832k€** et représente **5%** des recettes réelles de fonctionnement hors cessions.

Intitulé	2020	2021	2022	2023	2024
Droits de place	5 339 €	6 689 €	5 817 €	5 215 €	4 890 €
Taxe sur les pylônes électriques	106 716 €	109 152 €	111 993 €	117 480 €	128 988 €
Accise sur l'électricité	197 544 €	207 626 €	207 992 €	277 039 €	215 408 €
Taxe sur la publicité	45 365 €	64 356 €	49 101 €	53 603 €	56 825 €
Taxe additionnelle, droits mutation	431 059 €	543 474 €	594 193 €	491 583 €	426 158 €

Ce poste enregistre une **baisse de 12%** (-112k€), qui ne doit pas masquer les différentes évolutions :

- Une hausse sur la fiscalité des pylônes électriques (+12k€). Le montant de l'imposition forfaitaire, fixé par pylône, est différent selon la tension de la ligne électrique. Ces montants sont révisés chaque année proportionnellement à la variation, constatée au niveau national, du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- Une hausse des produits perçus au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) (+3k€).

- Une baisse de l'accise sur l'électricité (-62k€). Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2023, les communes perçoivent une dotation de l'accise sur l'électricité en remplacement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). En 2023, Seyssinet-Pariset a perçu exceptionnellement 62k€ de régularisations. L'année 2024 marque un retour à la normale.
- Le ralentissement des transactions immobilières entraîne une baisse des perceptions au titre de la taxe additionnelle aux droits de mutation (-65k€). Pour rappel, entre 2022 et 2023, la commune de Seyssinet-Pariset avait déjà vu la perception de cette taxe baisser (- 103k€).

► **Fiscalité transférée**

Les recettes liées à la fiscalité transférée (ancienne taxe professionnelle) correspondent à l'Attribution de Compensation et à la Dotation de Solidarité Communautaire versées par la métropole ainsi qu'au versement du Fond National de Garantie Individuelle de Ressources par l'Etat. Les recettes de fiscalité transférée s'élèvent à **3 508k€**. Elles représentent **21%** des recettes réelles de fonctionnement hors cessions.

L'attribution de compensation est versée à la commune par Grenoble Alpes Métropole depuis le 1^{er} janvier 2000, dans le cadre du passage en fiscalité professionnelle unique, pour compenser le transfert du produit seyssinettois de la taxe professionnelle (remplacée, au 1^{er} janvier 2010, par la contribution économique territoriale.)

Depuis le 1^{er} janvier 2015 avec la transformation de la communauté d'agglomération en métropole, chaque transfert de compétences de la commune à la métropole entraîne une diminution de l'attribution de compensation, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts ; les charges transférées étant évaluées par la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

Avant 2015, l'attribution de compensation en fonctionnement s'élevait à 3 132 k€ puis elle a été minorée des transferts de compétences et des correctifs comme suit pour s'établir à 2 498k€ en 2024 :

- 2015 : - 471 k€ (transfert des compétences eau et voirie)
- 2016 : - 7 k€ (correctif voirie / inspection, contrôles techniques, entretien léger, gros entretien renouvellement des ouvrages d'art)
- 2017 : - 10 k€ (correctif voirie)
- 2018 : - 17 k€ (transfert de la compétence GEMAPI)
- 2019 : - 128 k€ décomposé comme suit :
 - - 11 k€ : compétence voirie : correction arbres d'alignement
 - - 22 k€ : compétence voirie : correction redevance d'occupation du domaine public pour les abris bus
 - - 2 k€ : compétence développement et animation du réseau métropolitain de lecture publique : bibliothèque numérique
 - - 93 k€ : compétence emploi insertion
- 2021 : - 1 k€ : majoration au titre du transfert, en 2019, de la compétence développement et animation du réseau métropolitain de lecture publique (bibliothèque numérique).
- 2022 : -1 k€ : participation au service commun d'accessibilité
- 2023 : +1 k€ : la participation au service commun d'accessibilité n'est plus minorée de l'AC, mais refacturée à chaque membre.

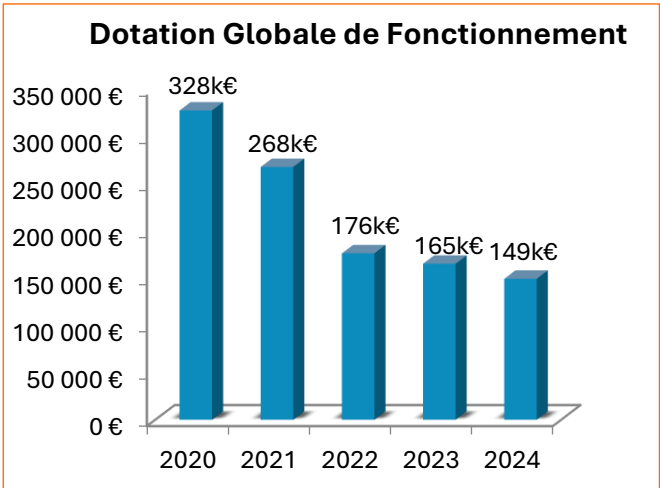
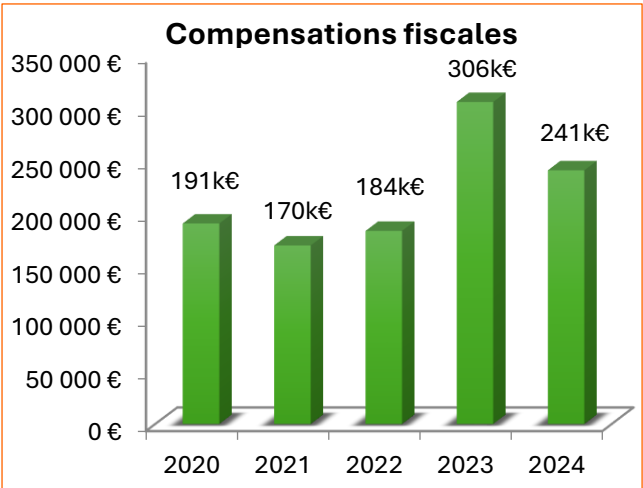
Une attribution de compensation en investissement a été instaurée depuis 2017, en dépense (57k€).

La dotation de solidarité communautaire versées par Grenoble Alpes Métropole a été maintenue en 2024, à son montant historique de 589k€.

Le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) versé par l'Etat : cette recette, versée par l'État, est stable et s'élève à 422k€.

♣ Dotation et participations

► Les concours de l'État



€	2023	2024
Dotation forfaitaire (DF)	165 239	149 352
Effet variation de population	-11 047	-2 367
Effet prélèvement pour péréquation	0	-13 520
DGF (A)	165 239	149 352
Variation en %	-6,3%	-9,6%
Compensations fiscales (B)	306 405	241 381
Variation en %	66,8%	-21,2%
DOTATIONS (A) + (B)	471 644	390 733
Variation en €	111 655	-80 911
Variation en %	31,0%	-17,2%

En 2024 :

- la diminution de la dotation forfaitaire, se poursuit (- 16k€),
- la commune demeure inéligible à la dotation nationale de péréquation.

La Dotation Globale de Fonctionnement enregistre ainsi une baisse de **9,6%**.

En 2024, les allocations compensatrices d'allègements fiscaux au titre des taxes foncières et d'habitation enregistrent une baisse (- 81k€), compte tenu d'une baisse des bases exonérées des établissements industriels.

La Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) devenue variable d'ajustement depuis 2018, est en baisse à 2024 (-6 K€) et atteint 203k€.

► Subventions et participations des partenaires

Les autres participations s'élèvent à **1 434k€** et représentent **8,74%** des **recettes réelles de fonctionnement hors cessions**.

Les participations sont décomposées comme suit :

CAF	1 302k€
Département	62k€
FCTVA	20k€
SMAAG - Convention transports scolaires	21k€
Etat – divers mesures (apprentissage, emploi, élections, PLEAC)	29k€

La **baisse** de **10%** de ce poste (**- 160k€**) trouve principalement son origine dans :

- L'enregistrement par erreur sur le chapitre 74, en 2023, de la recette issue de la convention conclue avec le SMMAG pour le remboursement de l'entretien des abri voyageurs (-26k€).
- Les versements de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (-36k€)
- L'accompagnement financier exceptionnel de l'État en 2023 (-95k€) à diverses mesures (notamment le développement du socle numérique dans les écoles).

♣ **Produits de gestion courante**

Les revenus des immeubles enregistrent une hausse ; ils s'élèvent à **397k€** soit + 79k€ par rapport à 2023.

Cette hausse résulte principalement :

- De la redevance de la Résidence Autonomie, passée de 152k€ à 171k€ (+ 19k€)¹.
- De la location des de l'Ilyade à des tiers (+ 18k€),
- De sinistres ayant entraîné des remboursements (+38k€ de remboursement de l'assureur dommages aux biens entre 2023 et 2024 dont 33k€ de remboursement relatif à l'incendie des toilettes sèches).

♣ **Produits exceptionnels**

Des produits exceptionnels ont été encaissés en 2024 pour un montant **21k€** correspondant à :

- Des écritures de régularisation (mandats annulés sur exercices antérieurs) pour 3k€.
- Des cessions pour 18k€ (une parcelle de terrain, de l'équipement petite enfance, un saxophone et deux véhicules).

¹ Annexe n°01
Compte administratif 2024

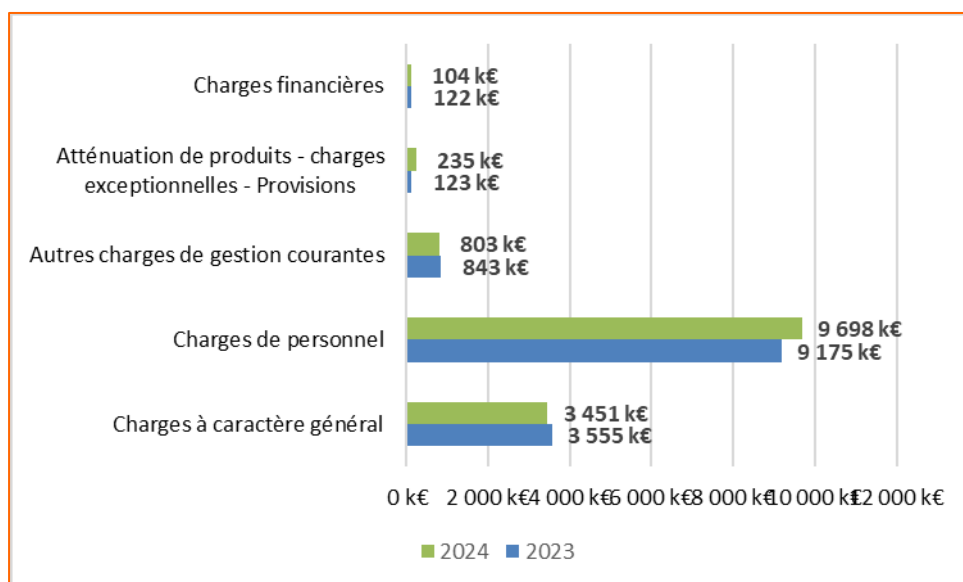
1.3 Les dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT		CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Dépenses				
Dépenses de fonctionnement				
011	Charges à caractère général	3 555 240 €	3 450 547 €	-3%
012	Charges de personnel	9 175 178 €	9 698 459 €	6%
014	Atténuation de produits	102 958 €	81 983 €	-20%
65	Autres charges de gestion courantes	843 448 €	803 093 €	-5%
66	Charges financières	122 049 €	104 122 €	-15%
67	Charges exceptionnelles	19 267 €	52 969 €	175%
68	Dotations aux comptes de provisions	0 €	100 000 €	
TOTAL DEPENSES RÉELLES		13 818 140 €	14 291 173 €	3%
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	760 257 €	775 651 €	2%
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		760 257 €	775 651 €	2%
TOTAL DEPENSES		14 578 398 €	15 066 823 €	3%

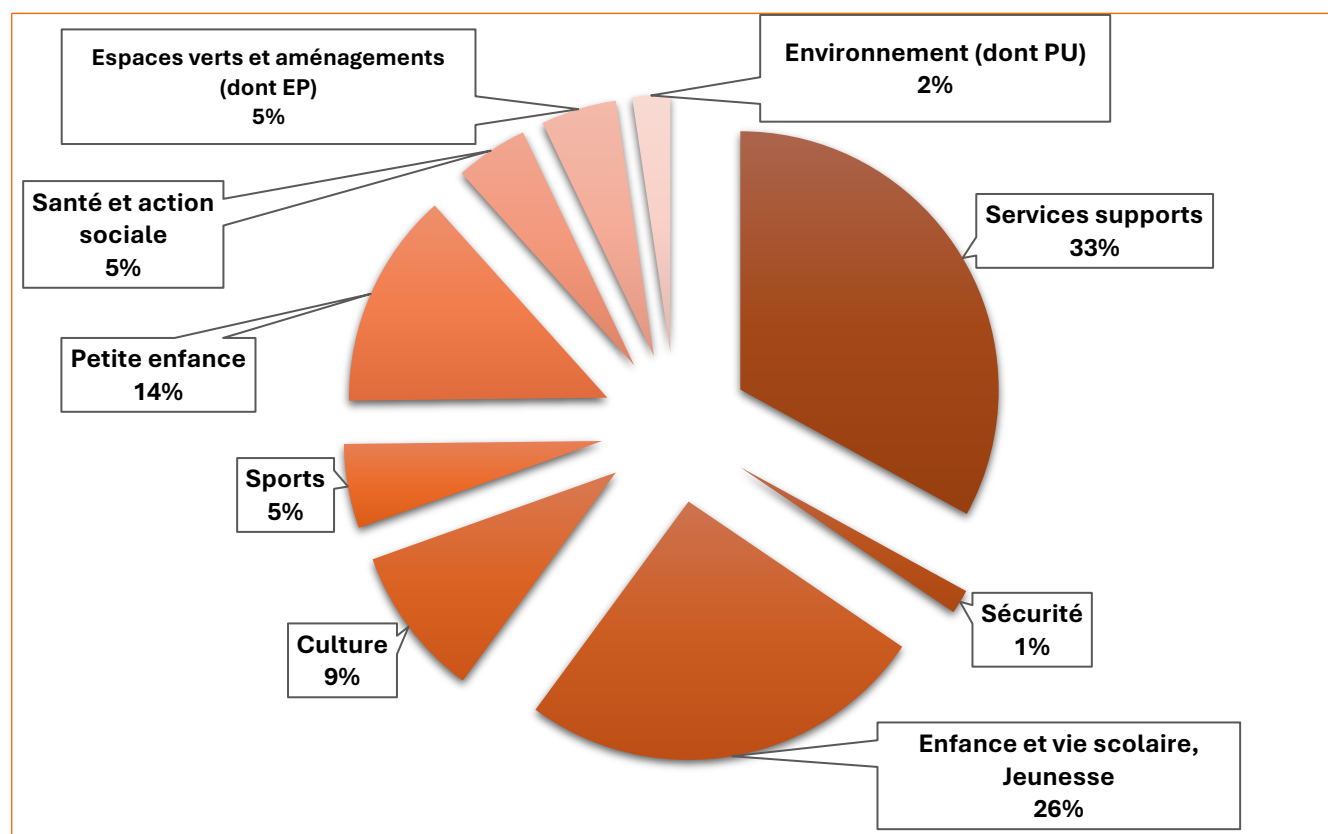
Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **14 291k€**.

Elles ont été réalisées à 95% et sont **en hausse** de **3%** par rapport à l'exercice précédent.

Evolutions des principales dépenses réelles de fonctionnement

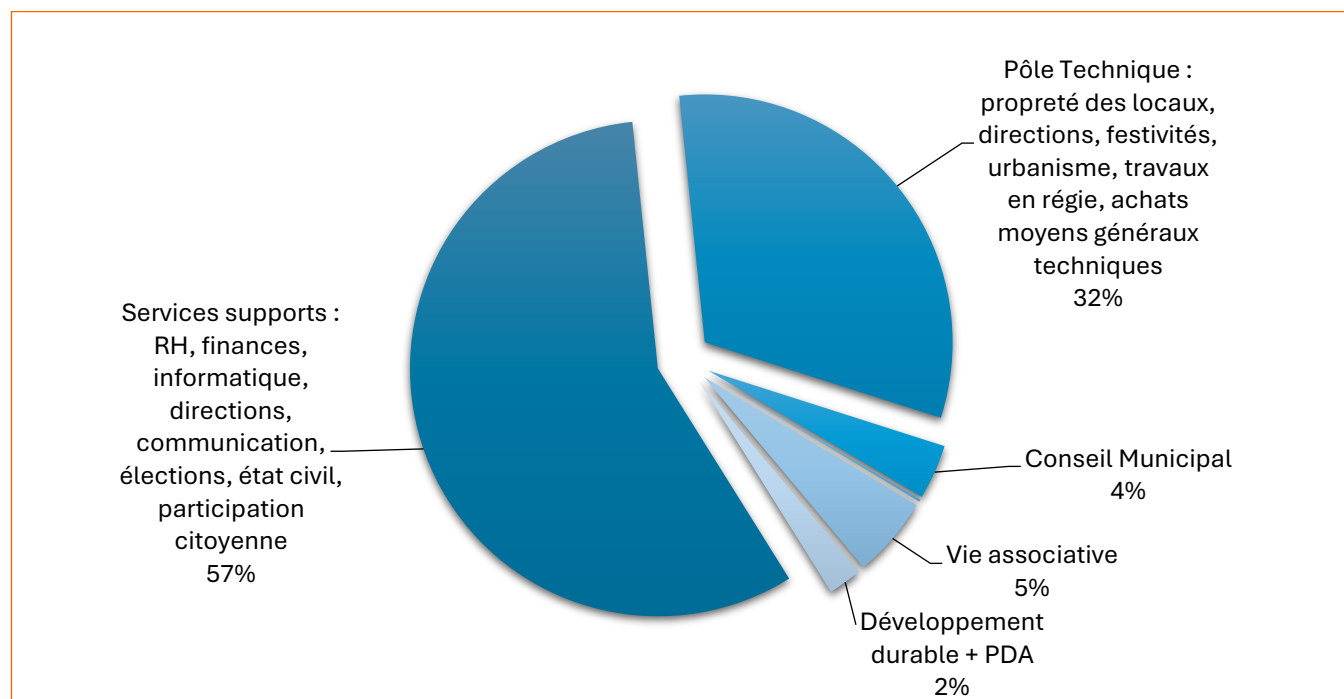


Ventilation par fonction des dépenses réelles de fonctionnement



* EP : éclairage public / PU : propreté urbaine

Détail de la ventilation des services supports



♣ Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à **3 451k€** et représentent **24%** des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles ont été **réalisées à 91,6%**.

En 2023, ces charges s'élevaient à 3 555k€ et représentaient 25,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

La baisse de 3% des charges à caractère général (soit - 105k€ par rapport à 2024) masque les principales variations suivantes :

- à la hausse (+ 149k€)

- L'inflation est venue impacter le budget communal sur plusieurs aspects :
 - Les primes d'assurance de la commune (+17k€) et du personnel (+5k€)
 - Les fournitures et prestations nécessaires à la propreté des locaux (+19k€)
 - Les transports scolaires (+5k€)
 - Les repas distribués dans les multi-accueil (+4k€)
 - La maintenance des bâtiments (+20k€) compte tenu de diverses opérations telles que la mise à jour des dossiers amiante et les vérifications techniques quadriennales.
- Des dépenses nouvelles sont apparues telles que :
 - Les études de concertation pour le projet de travaux de désimperméabilisation de la cour d'école Moucherotte (+13k€)
 - Une augmentation des contentieux en urbanisme (+12k€)
 - Un contrat d'une année ayant pour objectif de recenser efficacement les redevables de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (+9k€)
 - La gestion de la Résidence Autonomie « Les Saulnes » avec le remboursement de l'ensemble des frais exposés par Alpes Isère Habitat (AIH) compte tenu de l'achèvement des travaux (prêt complémentaire engagé par AIH refacturé à l'issu des travaux afin d'assurer la soutenabilité financière pour l'exploitant) (+16k€)
 - Les prestations de service (logiciels élections, ressources humaines, finances, télétransmission en Préfecture) assurées par le Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques (SITPI) avec l'entrée au Conseil d'Administration de la commune (+11k€)
 - L'acquisition de nouveaux logiciels de gestion des interventions techniques et de pilotage de masse salariale (+10k€)
 - Une diversification des supports d'impression (+8k€)

- à la baisse (- 254k€)

- La fin de l'externalisation de la mission de propreté urbaine a induit le non-renouvellement du marché de prestation dédié à cette politique publique (-86k€).
- Les accidents contre les candélabres de la commune (-13k€ de réparations).
- La contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) (-7k€) qui s'élève à 16k€ en 2024, le taux d'emploi de bénéficiaires est passé de 2.90 % en 2023, à un taux de 3.81% en 2024.
- Les travaux d'entretien sur les espaces verts (-34k€) compte tenu d'une baisse des demandes d'intervention en 2024
- La baisse des consommations énergétiques (-114k€).

♣ Point énergie

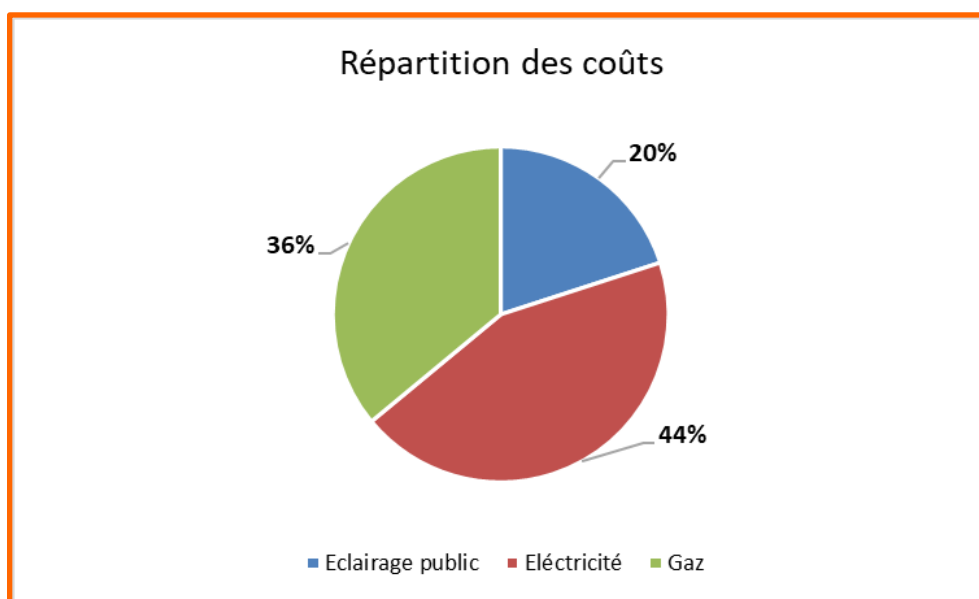
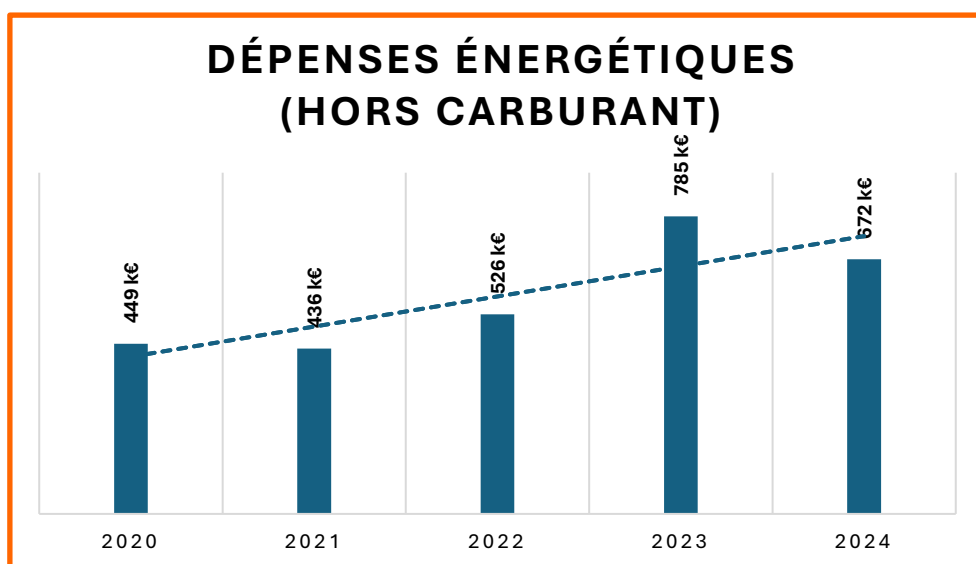
Les dépenses énergétiques ont baissé de 114k€ entre 2023 et 2024. Toutefois, ce chiffre doit être retravaillé compte tenu d'un oubli de rattachement pour un montant de 47k€.

⇒ Ainsi, les dépenses énergétiques ont baissé de 67k€ entre 2023 et 2024.

Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse des consommations d'énergie (Plans Lumière et Sobriété), avec :

- Une baisse importante de 36k€ sur l'éclairage public (-23% en valeur budgétaire, baisse de 39% des consommations d'énergie compte tenu du passage en LED),
- -26k€ sur l'électricité (-7% en valeur budgétaire),
- -12k€ sur le gaz (-4% en valeur budgétaire),
- Une régularisation de facturation de +7k€ portant sur l'exercice 2023.

A noter : sur les années 2023 et 2024 un problème de facturation du gaz du gymnase Carrel qui sera porté sur 2025 à hauteur de 20k€.



♣ Charges de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à **9 698k€** et représentent **67,8%** des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles ont été **réalisées à 97%** et sont en **hausse de 5,7% entre 2023 et 2024 (+ 523k€)**.

Des mesures nationales ont impacté les dépenses de personnel en 2024 :

- L'augmentation de la valeur du point de 1.6% depuis le 1er juillet 2023 (+83 k €)
- L'augmentation des grilles indiciaires au 1er janvier 2024 : + 4 points d'indice (120 k€)

Le glissement vieillesse technicité qui représente 1,8 % de la masse salariale (170 k€).

Des dépenses liées à des mesures locales ont impacté les dépenses en personnel sur l'année 2024 :

- Recrutement de deux agents au sein du service de propreté urbaine compte tenu de la fin du contrat de prestation de service (+86 k€)
- Pérennisation de 5 postes (+12 k€) : un poste en petite enfance et 4 postes au sein des écoles en besoin occasionnel sur les années précédentes ont été pérennisés en 2024.
- Mise à disposition supplémentaire d'animateurs par le prestataire Genipluri (+10 k€)
- Mesures de protection sociale auprès des agents (+40 k€)
- Impact de l'augmentation du régime indemnitaire sur une année complète (+75 k€)
- Modifications / Création de poste (+48 k€) :
 - un poste a été créé au sein du service communication,
 - des postes au sein du service jeunesse et du service scolaire ont évolué (augmentation du temps de travail et intégration d'heures complémentaires réalisées durant les vacances scolaires),
 - évolution du poste de direction de l'école de musique et de danse (passage de 50% à 60% ETP).

En parallèle, des dépenses représentant 121 k€ n'ont pas été réalisées du fait :

- Des vacances de postes au regard des délais incompressibles de recrutement dans le cadre de remplacements
- De la suppression du poste de chargé de projets transversaux au sein du pôle émancipation
- De la suppression de la prime GIPA au niveau national. Pour rappel, la prime individuelle du pouvoir d'achat était versée aux agents dont l'évolution du traitement brut indiciaire était inférieur sur 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation. Ce dispositif concernait environ 30 agents.

♣ Atténuation de produits

Ce chapitre recouvre deux dépenses : le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et le prélèvement relevant de l'article 55 de la loi SRU.

▪ **FPIC :**

Mis en place en 2012, le FPIC constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal : il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2024, la commune a versé 82k€ au titre du FPIC contre 84k€ en 2023.

▪ **Prélèvement relevant de l'article 55 de la loi SRU :**

La commune disposant d'un parc locatif social de 13,9% au 1^{er} janvier 2023, soit un déficit de 346 logements, le montant du prélèvement financier au titre de la loi SRU en 2024 s'est élevé à **0€** contre 19k€ en 2023, déduction faite des dépenses réalisées en faveur du logement social en 2022 (217k€). En 2024, le taux cible à atteindre pour la commune, pour la période triennale 2023-2025 a été fixé à 20% (par décret n°2023-325 du 28 avril 2023). Ce taux était auparavant fixé à 25%. Ainsi, le déficit de logements sociaux est passé de 721 en 2022 à 407 en 2023 et 346 en 2024.

La commune fait l'objet d'un prélèvement annuel, proportionnel au nombre de logements manquants, majoré (compte tenu de son placement en carence depuis 2001) mais plafonné à 5 % de ses dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, pour le prélèvement 2024, le montant plafond du prélèvement, correspondant à 5% des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2022, s'élève à 630k€. Toutefois, le taux de majoration du prélèvement financier est limité à 64%, pour la période triennale 2023-2025. Ainsi **le prélèvement s'élève à 192k€ pour 2024.**

Les dépenses réalisées par la commune pendant l'avant dernier exercice peuvent être déduites du prélèvement et notamment les subventions concourant à la création de logements locatifs sociaux, versées en investissement. Le **montant des dépenses déductibles de 2022 s'élève à 217k€.**

Ainsi, la commune bénéficie d'un excédent de 24k€ reportable jusqu'en 2026.

♣ Autres charges de gestion courante

Les charges de gestion courante s'élèvent à **803k€** et représentent **5,6%** des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles ont été **réalisées à 89,7%** et sont en **baisse de 4,8% entre 2023 et 2024 (- 40k€)**.

Cette hausse ne doit pas masquer les évolutions différentes au sein du chapitre qui intègre notamment :

- **Des hausses**

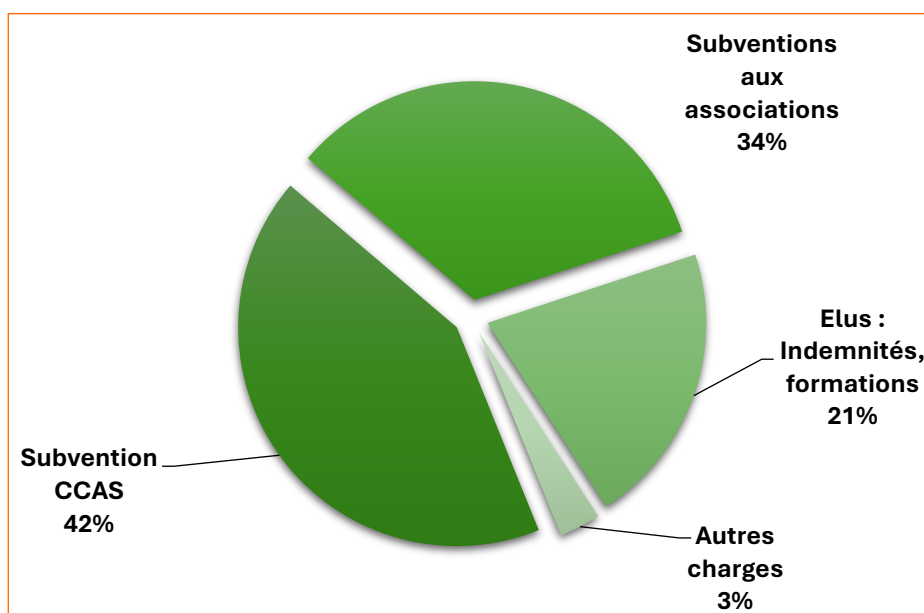
- Des admissions en non-valeur (+ 9k€)
- Des subventions aux associations (+27k€) pour atteindre 271k€ compte tenu principalement de l'augmentation de la subvention accordée à l'Office Municipal du Sport Associatif (OMSA).
- Des indemnités versées aux élus (+ 6k€) liées à l'augmentation de la valeur du point sur une année complète.

- **Des baisses**

- La subvention au CCAS (-80k€) compte tenu de la reprise exceptionnelle, sur ce budget, de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement.
- Le remboursement auprès des communes accueillant des enfants seyssinettois en classe ULIS (-2k€).

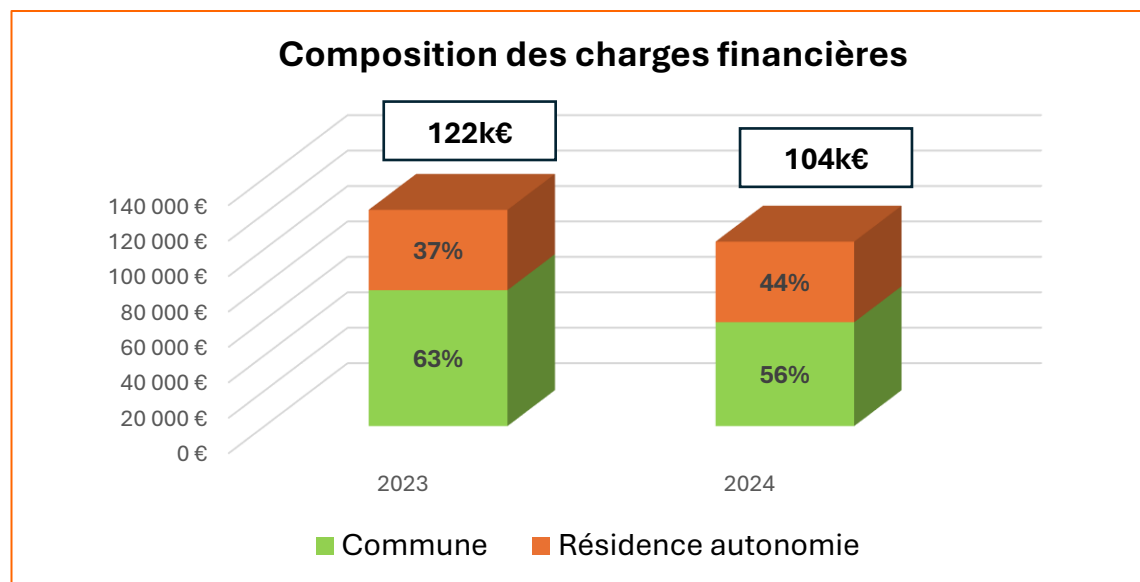
Les autres dépenses du chapitre sont stables.

* Autres charges : admission en non-valeur, créances éteintes, participation au PNR du Vercors, classes ULIS, remises gracieuses.



♣ Charges financières

Le poste « Charges financières » s'élève à **104k€**. Ce chapitre intègre au global une baisse de 14,7% (- 18K€), issue de la stabilisation de la dette de la commune et de la dette contractée par Alpes Isère Habitat pour la construction et la rénovation de la résidence autonomie « Les Saulnes », pour un montant de 45k€ en 2024 (identique à 2023).



3. RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

3.1 Vue d'ensemble

INVESTISSEMENT	BP + BS 2024	CA 2024	%
----------------	--------------	---------	---

Recettes d'investissement				
10	Dotations , fonds divers et réserves	1 955 788 €	1 956 856 €	100%
13	Subventions d'investissement	200 000 €	229 185 €	115%
16	Emprunts et dettes assimilées	91 000 €	2 755 €	3%
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	
TOTAL RECETTES RÉELLES		2 246 788 €	2 188 796 €	97%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	790 000 €	775 651 €	98%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	50 000 €	11 861 €	24%
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000 €	0 €	0%
001	Résultat antérieur reporté	2 639 849 €	2 639 849 €	100%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 485 849 €	3 427 361 €	98%
TOTAL RECETTES		5 732 637 €	5 616 156 €	98%

Dépenses d'investissement				
16	Emprunts et dettes	342 000 €	335 572 €	98%
20	Immobilisations incorporelles	639 770 €	348 242 €	54%
204	Subventions d'équipement versées	391 505 €	269 803 €	69%
21	Immobilisations corporelles	3 310 358 €	2 398 075 €	72%
23	Immobilisations en cours	330 000 €	241 861 €	73%
26	Titres de participation	0 €	0 €	
TOTAL DEPENSES RÉELLES		5 013 633 €	3 593 553 €	72%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000 €	15 496 €	77%
041	Opérations d'ordre patrimonial	50 000 €	11 861 €	24%
001	Déficit antérieur reporté	0 €	0 €	
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		70 000 €	27 357 €	39%
TOTAL DEPENSES		5 083 633 €	3 620 910 €	71%

Excédent		649 004 €	1 995 247 €	
Restes à réaliser au 31 décembre 2025			884 871 €	
Excédent de fin d'exercice			1 110 376 €	

3.2 Les recettes d'investissement

INVESTISSEMENT		CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Recettes				
Recettes d'investissement				
10	Dotation fonds et réserve, dont :	1 862 538 €	1 956 856 €	5%
	F.C.T.V.A	193 845 €	209 068 €	8%
	Taxe aménagement	54 819 €	- €	-100%
	Réserve de la section fonctionnement	1 613 874 €	1 747 788 €	8%
13	Subventions	340 364 €	229 185 €	-33%
16	Emprunts	- €	2 755 €	
O24	Produits de cession	- €	- €	
Total recettes réelles		2 202 902 €	2 188 796 €	-1%
O40	Opérations d'ordre	760 257 €	775 651 €	2%
O41	Opérations d'ordre patrimoniale	2 059 €	11 861 €	476%
O21	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	
OO1	Excédent antérieur reporté	2 228 920 €	2 639 849 €	18%
Total recettes ordre		2 991 236 €	3 427 361 €	15%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 194 138 €	5 616 156 €	8%

♣ Subventions d'investissement

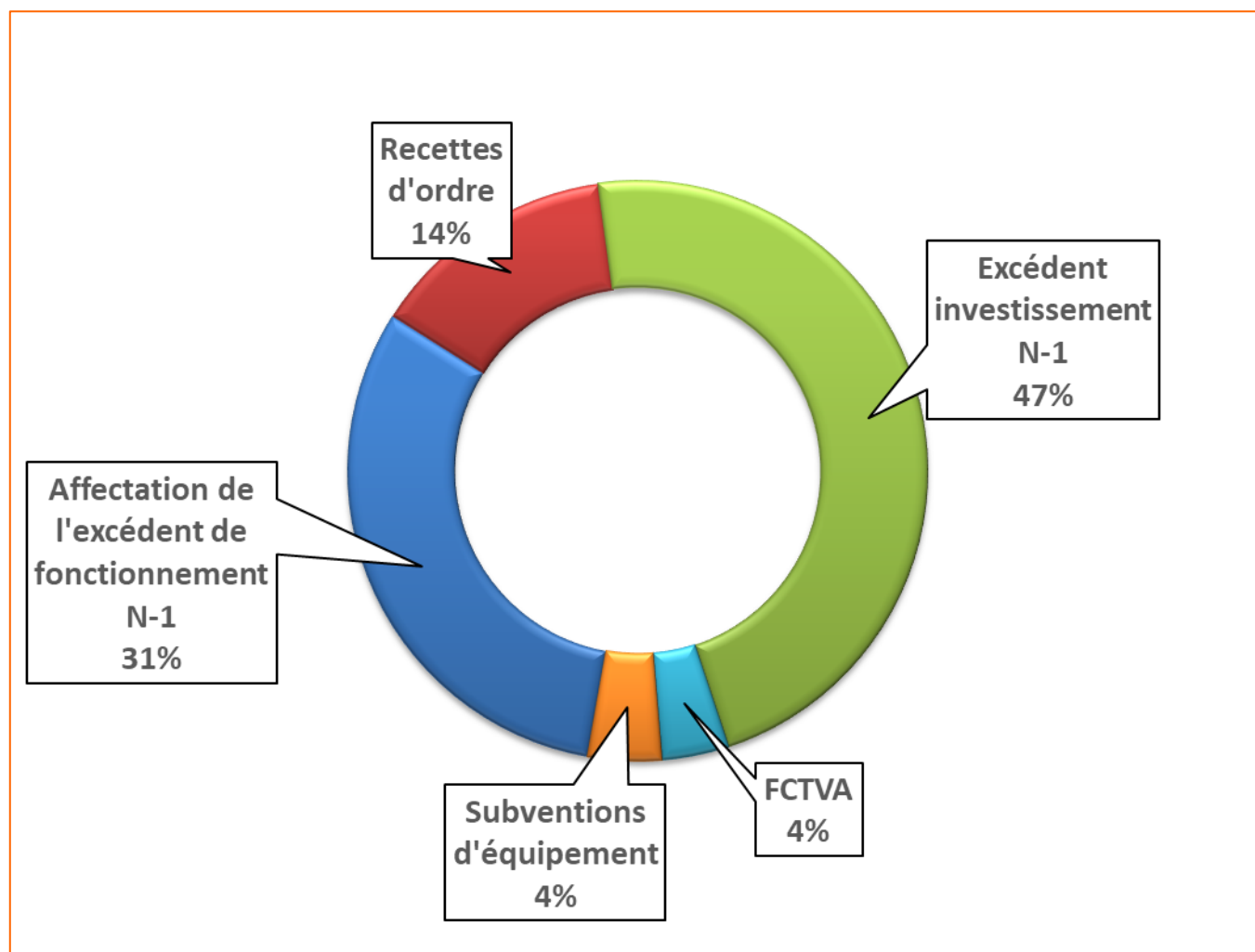
Bonus écologique suite à l'acquisition de véhicules électriques	8 000 €
Ligue Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football	8 000 €
Etat pour le plan lumière (acompte 1)	49 947 €
FNCCR pour les études portant sur la réhabilitation de la piscine	6 975 €
Région pour l'acquisition de véhicules électriques dans le cadre de la mise en place de la ZFE	17 000 €
Région pour la rénovation du terrain de football (solde)	9 000 €
GAM pour la rénovation de la chaudière au centre de loisirs Jean Moulin	8 379 €
GAM pour les travaux d'isolation de l'école élémentaire Chamrousse	41 443 €
Département pour les travaux d'isolation de l'école élémentaire Chamrousse	63 574 €
Département pour la rénovation de la chaudière au centre de loisirs Jean Moulin	3 200 €
Département pour la désimperméabilisation de la cours d'école Village (solde)	13 667 €

Les recettes réelles d'investissement 2024 s'élèvent à **2 189 k€** et sont constituées de :

- L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2023 pour un montant de 1 748 k€
- Les recettes principales suivantes :
 - o Le FCTVA pour un montant de 209k€
 - o Les subventions d'investissement réalisées pour un montant de 229 k€.

En outre, la section d'investissement avait dégagé en 2023 un **excédent de 2 640k€** qui a été repris au budget supplémentaire 2024.

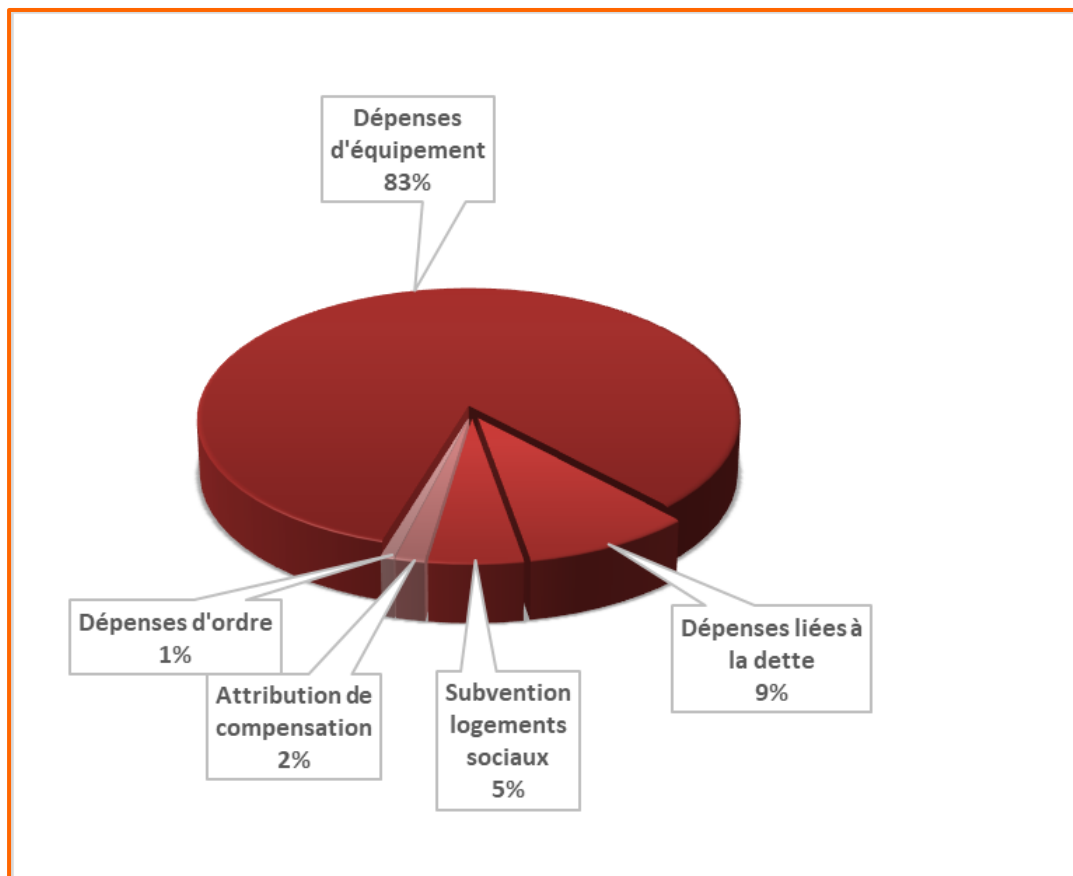
♣ Décomposition des recettes d'investissement



3.3 Les dépenses d'investissement

INVESTISSEMENT		CA 2023	CA 2024	Taux d'évolution
Dépenses				
Dépenses d'investissement				
16	Emprunts et dettes	336 559 €	335 572 €	0%
	Dettes propres	225 866 €	226 557 €	0%
	Dettes résidence autonomie	110 693 €	109 015 €	-2%
20	Immobilisations incorporelles	276 305 €	348 242 €	26%
204	Subventions d'équipement versées	316 939 €	269 803 €	-15%
	Fonds de concours GAM	- €	26 283 €	
	Subventions logements sociaux	259 919 €	186 500 €	-28%
	Attribution de compensation d'investissement	57 020 €	57 020 €	0%
21	Immobilisations corporelles	1 470 327 €	2 398 075 €	63%
23	Immobilisations en cours	132 688 €	241 861 €	82%
Total dépenses réelles		2 532 818 €	3 593 553 €	42%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 412 €	15 496 €	-20%
041	Opérations d'ordre patrimonial	2 059 €	11 861 €	476%
001	Déficit antérieur reporté	- €	- €	
Total dépenses ordre		21 471 €	27 357 €	27%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 554 289 €	3 620 910 €	42%

♣ Répartition des dépenses d'investissement



Les deux principaux postes de dépenses sont les suivants :

Principaux postes	Réalisé en 2023	Crédits ouverts BP 2024	CA 2024		Progression par rapport à l'exercice précédent	Montant par habitant
			Réalisé	Réalisé en %		
Dépenses d'équipement	1 878 258,68	4 353 632,88	3 014 460,66	69,24%	60,49%	252 €
Remb. de l'annuité des emprunts en capital	336 559,40	342 000,00	335 572,07			28 €

♣ **Emprunts et dettes**

En 2024, la commune a remboursé :

- 226 k€ de capital au titre de sa dette propre
- 109 k€ de capital de la dette contracté par Alpes Isère Habitat pour la construction de la Résidence autonomie « Les Saulnes » dans le cadre de la redevance versée à Alpes Isère Habitat pour la location des locaux².

Aussi, pour 2024, l'annuité de la dette propre de la commune s'élève à 285K€ dont :

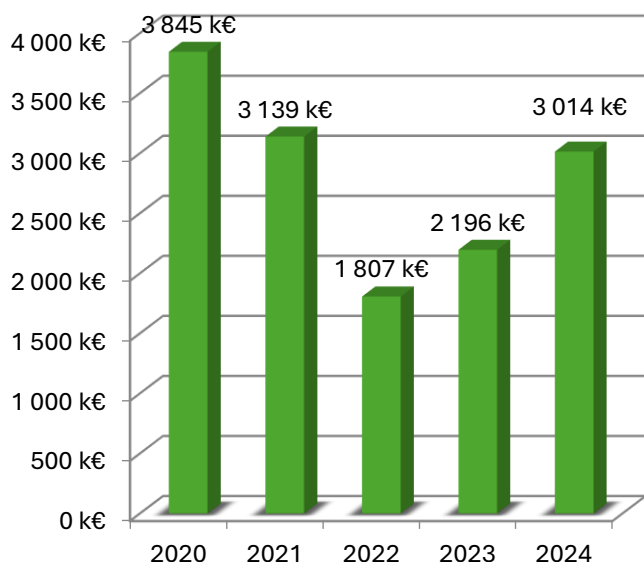
- 59k€ d'intérêts,
- 226k€ de capital.

² Annexe n°01
Compte administratif 2024

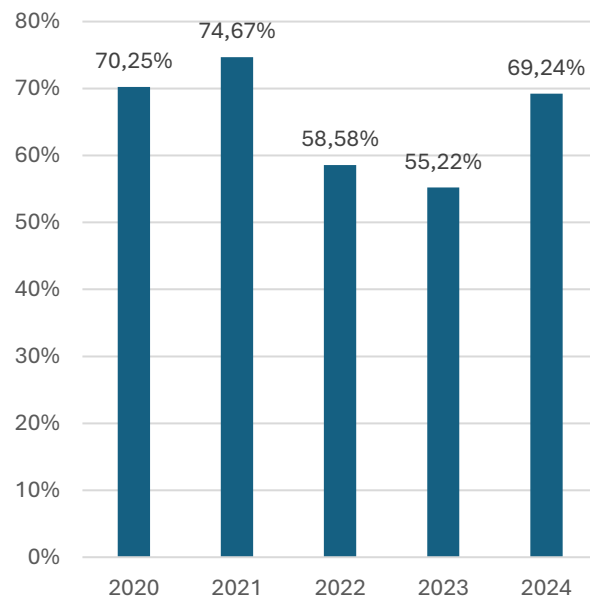
♣ Dépenses d'équipement

Ces dépenses, comptabilisées aux chapitres 20 à 23, totalisent **3M€** en 2024 et ont été réalisées à **69,24%** (55,22 % en 2023).

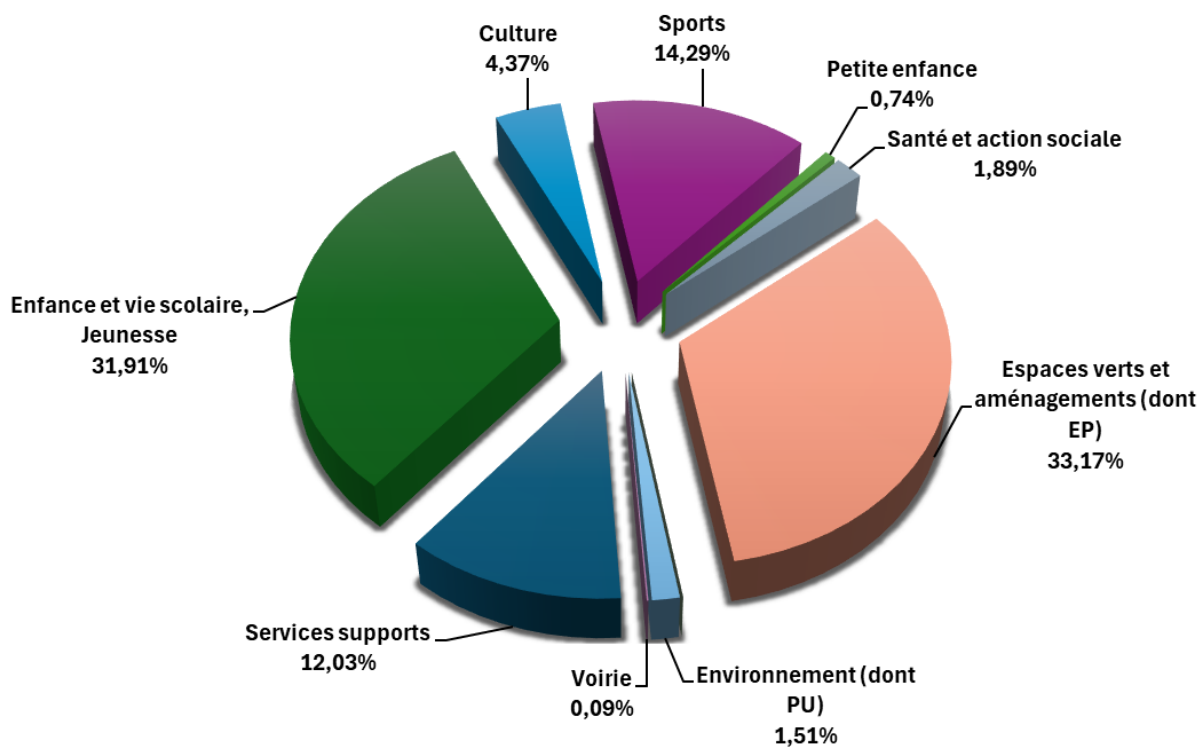
Réalisation en valeur



Réalisation en pourcentage



Ventilation par fonction des dépenses d'équipement 2024



PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2024

	DEPENSES D'EQUIPEMENT 2024		BP + BS	CA	Réalisé en %	Report de crédits en n+1
Maintenance et amélioration du patrimoine communal	SPORTS ET JEUNESSE	Matériel sportifs (agrs gymnase et lignes d'eau)	10 k€	6 k€	60%	
		Rénovation sanitaires MSA	7 k€	5 k€	71%	
		Equipements sportifs (gymnases, terrains, piscine)	22 k€	61 k€	277%	
		Terrains de padel	280 k€	281 k€	100%	7 k€
	SERVICES GENERAUX	Equipements informatiques (licences + matériel)	78 k€	90 k€	115%	
		Matériel et mobilier pour les équipements communaux	69 k€	17 k€	25%	15 k€
		Etudes videoprotection	20 k€		0%	
		Equipements services techniques	12 k€	5 k€	42%	12 k€
		Travaux entretien patrimoine bâti	67 k€	57 k€	85%	
		Travaux toitures (sécurisation et étanchéité)	40 k€	0 k€	0%	
		Evolution site internet	5 k€	0 k€	0%	
	SOLIDARITES	Travaux réhabilitation logements d'urgence Vercors	18 k€	18 k€	100%	
		Aménagement accueil de l'Arche	25 k€	24 k€	96%	
	FAMILLE	Multi-accueils matériels - mobiliers	3 k€	3 k€	100%	
		Travaux multi-accueil	4 k€	4 k€	100%	2 k€
	CULTURE	Matériel scenique Ilyade	15 k€	4 k€	27%	1 k€
		Travaux entretien CRC	0 k€	3 k€		
		Instruments CRC	6 k€	6 k€	100%	1 k€
		Alarme bibliothèque	0 k€	6 k€		
		Logiciel bibliothèque	0 k€	1 k€		
		Travaux Ilyade	0 k€	4 k€		
		Matériel informatique Ilyade	0 k€	7 k€		
	SCOLAIRE	Travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments	95 k€	107 k€	113%	38 k€
		Aménagements Plan Particulier de Mise en Sûreté	10 k€	0 k€	0%	
		Matériel Mobilier Electroménager	16 k€	11 k€	69%	
		Travaux suite incendie restaurant scolaire Vercors	80 k€	32 k€	40%	
		Informatique	25 k€	13 k€	52%	
	SOUS TOTAL MAINTENANCE ET AMELIORATION DU PATRIMOINE COMMUNAL		955 k€	773 k€	81%	101 k€
Economies d'énergies	SPORTS ET JEUNESSE	Généralisation LED Gymnases	16 k€	17 k€	106%	
		Travaux système chauffage eau gymnase				8 k€
		Rénovation éclairage MSA	4 k€	4 k€	100%	
		Rénovation éclairage autres équipements sportifs (terrains + vestiaires)	47 k€	38 k€	81%	8 k€
	SERVICES GENERAUX	Eclairage autonome pumptrack (panneaux solaires)				27 k€
		Généralisation LED	4 k€	5 k€	125%	
		Fournitures et pose stores + fenêtres + travaux divers	14 k€	15 k€	107%	13 k€
		Chauffage ateliers	20 k€	20 k€	100%	
		Velo cargo	3 k€	3 k€	100%	
		Triporteur vélo taxi	14 k€	14 k€	100%	
		Véhicules	155 k€	147 k€	95%	
	CULTURE	Rénovation éclairage Ilyade	35 k€	37 k€	106%	
		Chauffage CRC	5 k€	4 k€	80%	1 k€
	FAMILLE	Régulation chauffage mutli-accueil IAE	13 k€	13 k€	100%	
	AMENAGEMENT URBAIN	Plan Lumière - 2 ^{ème} tranche	641 k€	328 k€	51%	252 k€
	SCOLAIRE	Travaux divers	9 k€	10 k€	111%	10 k€
		Rénovation éclairage écoles	55 k€	51 k€	93%	
		Rénovation régulation de chauffage	89 k€	92 k€	103%	
		Isolation école Chamrousse	689 k€	594 k€	86%	50 k€
	SOUS TOTAL ECONOMIES D'ENERGIE		1 813 k€	1 392 k€	77%	369 k€

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2024

	DEPENSES D'EQUIPEMENT 2024		BP + BS	CA	Réalisé en %	Report de crédits en n+1
Amélioration du cadre de vie	BUDGETS PARTICIPATIFS	Budget participatif 2022 - Création d'une mare pédagogique	11 k€	11 k€	100%	
		Budget participatif 2023 - Roulotte	34 k€	34 k€	100%	
		Budget participatif 2024	80 k€	23 k€	29%	61 k€
		Relier La Plaine au Village		23 k€		
		Travaux de rénovation de l'église du Village		0 k€		40 k€
		Fourniture et pose d'ombrières		0 k€		21 k€
	SERVICES TECHNIQUES	Matériel technique	0 k€	0 k€		6 k€
	AMENAGEMENT URBAIN	Plan Arbres	4 k€	5 k€	125%	3 k€
		Mandat d'études Cœur de Ville	50 k€	56 k€	112%	
		Aménagements déchets cimetière	15 k€	8 k€	53%	7 k€
		Fourniture et pose de toilettes sèches	92 k€	89 k€	97%	
		Aménagements place Lucie Baud	44 k€	48 k€	109%	
		Plan espaces publics	50 k€	29 k€	58%	
		Travaux d'aménagement Square des Balmes				63 k€
		Fonds de concours GAM	35 k€	26 k€	74%	
		Dives aménagements extérieurs dont mobilier	53 k€	0 k€	0%	
		Panneaux informatifs - dont parcours mémoriel	69 k€	58 k€	84%	5 k€
	SPORTS ET JEUNESSE	Pumptrack	300 k€	111 k€	37%	166 k€
		Espace biodiversité - J. Moulin	10 k€	1 k€	10%	18 k€
		Gymnase - remplacement clim	8 k€	0 k€	0%	
	SCOLAIRE	Désimperméabilisation cour école Moucherotte - études	50 k€	22 k€	44%	8 k€
		Désimperméabilisation cour école Village - travaux	15 k€	15 k€	100%	
		Aménagements parvis école Chamrousse	0 k€	1 k€		39 k€
	FAMILLE	Création totem Multi-accueil Les Fabulettes	0 k€	1 k€		
	CULTURE	Street Art Festival	15 k€	15 k€	100%	
		Fresque - Marianne sur HDV	9 k€	9 k€	100%	
		Matériel Ilyade	0 k€	2 k€		
	LOGEMENT	Subvention Mur Mur	10 k€	0 k€	0%	
		Subventions logement social	250 k€	186 k€	74%	
	SOUS TOTAL AMELIORATION DU CADRE DE VIE		1 204 k€	750 k€	62%	437 k€
Piscine	Travaux de rénovation de la piscine			28 k€		0 k€
	SOUS TOTAL TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PISCINE			28 k€		0 k€
Cœur de ville	Etudes Cœur de ville			258 k€		0 k€
	SOUS TOTAL ETUDES CŒUR DE VILLE			258 k€		0 k€

La réalisation des dépenses d'équipement correspond notamment aux réalisations suivantes :

- ♣ Plusieurs opérations de travaux étalées sur plusieurs années ont été finalisées en 2024 :
 - L'aménagement de deux pistes de padel (247k€)
 - La rénovation de l'éclairage des équipements sportifs (dont la généralisation des LEDS dans les gymnases (54k€)
 - L'acquisition de véhicules électriques à destination des services techniques (147k€)
 - L'isolation de l'école Chamrousse (594k€)
 - L'aménagement de la place Lucie Baud (49k€)
- ♣ La poursuite du Plan Lumière (328k€)
- ♣ Le lancement des travaux de réalisation d'un pumptrack (111k€)

♣ La mise en œuvre du budget participatif :

Les 3 projets du budget participatif 2024, ont été engagés sur l'exercice budgétaire 2024. La réalisation des différents projets s'échelonne entre fin 2024 et début 2025 :

- Relier La Plaine au Village (23k€) – réalisé en 2024
- Travaux de rénovation de l'église du village (40k€) – engagé en 2024 et réalisé début 2025
- Fourniture et pose d'ombrières (21k€) – engagé en 2024 et réalisé début 2025.

Les restes à réaliser des dépenses d'équipement 2024 s'élèvent à **885 k€**. Ils seront repris en dépenses d'investissement du budget supplémentaire 2025 et seront financés par l'excédent d'investissement 2024.

Les principaux reports sont :

- Plan lumière 2^{ème} tranche : 252 k€
- Pumptrack : 193 k€
- Travaux aménagement du square des Balmes : 63 k€
- Budget participatif : 61 k€ (rénovation église et pose d'ombrières)
- Ecole Chamrousse : 50 k€
- Aménagement du parvis de l'école Chamrousse : 39 k€

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Financement des investissements	CA 2024
Recettes réelles de fonctionnement	16 416 208,37 €
Dépenses réelles de fonctionnement hors charges financières	14 187 050,97 €
Épargne de gestion = recettes – dépense (sans charges financières)	2 229 157,40 €
Charges financières	104 121,55 €
Epargne brute = épargne de gestion - charges financières	2 125 035,85 €
Remboursement du capital de l'emprunt (inscrit en section d'investissement)	335 572,07 €
Épargne nette = épargne brute - Rbst du Kal des emprunts	1 789 463,78 €
Dépenses d'équipement - investissement	3 257 980,66 €
Recettes d'investissement	459 457,22 €
Besoin de financement des investissements	2 798 523,44 €
Variation de la dette	-335 572,07 €
Emprunt nouveau	0,00 €
Variation du fonds de roulement	-1 009 059,66 €
Fonds de roulement au 31/12	3 438 940,34 €
Encours de dette au 31/12	7 248 569,00 €
Ratio de désendettement	3,41 ans
Taux d'épargne brut	13%

Les dépenses d'investissement, après paiement de la dette, sont financées par les recettes directes, l'épargne nette et le fonds de roulement.

5. LA STRUCTURE DE LA DETTE

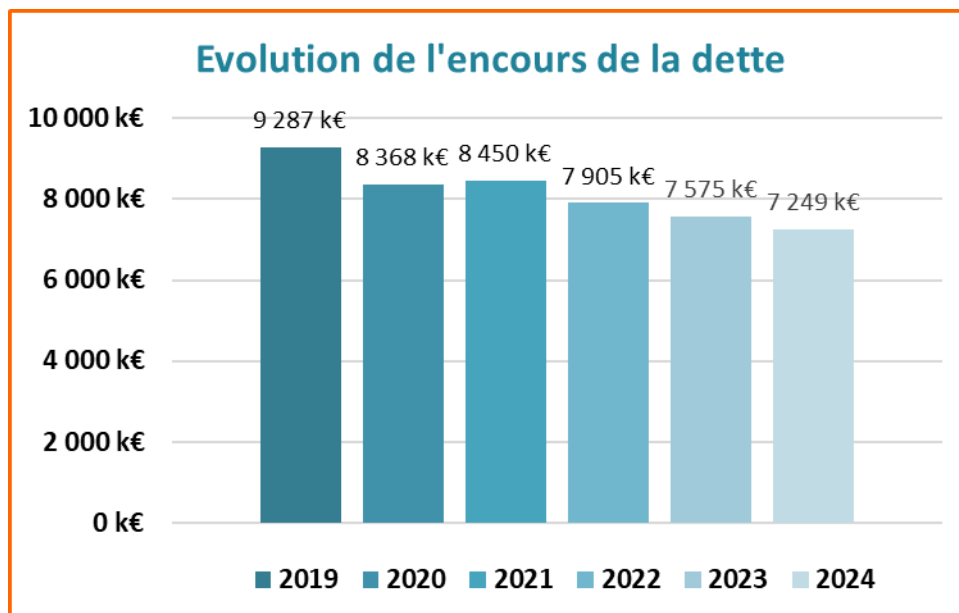
Au 31 décembre 2024, la commune détient 2 contrats de prêts à taux fixe classés 1A sur la charte Gissler.

Le tableau suivant liste les 2 emprunts affectés au budget principal au cours de l'exercice 2024 :

Référence	Prêteur	Montant du contrat	CRD	CBC	Indexation	Total du capital remboursé de l'année	Total des intérêts de l'année	Total des IRA	Durée résiduelle
A0121180000	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	2 100 000,00 €	1 906 602,77 €	A1	Taux fixe à 1,17%	59 757,30 €	23 006,41 €		26,17 ans
MIN538097EUR	La Banque postale	4 170 000,00 €	3 711 300,00 €	A1	Taux fixe à 0,96%	166 800,00 €	36 629,28 €		22,02 ans
		6 270 000,00 €	5 617 902,77 €			226 557,30 €	59 635,69 €	0,00	

L'encours de la dette propre au 31 décembre 2024 est en **baisse** de **3,88%** par rapport à l'encours au 31 décembre 2023 et s'élève à **5 618 k€** contre 5 844k€ en 2023.

L'encours de la dette propre de la commune et de la dette liée à la résidence autonomie « Les Saulnes » est en **baisse** de **4,31%** par rapport au 31 décembre 2023 et s'élève à **7 249 k€** contre 7 575 k€ en 2023.



La dette par habitant au 31 décembre 2024 est de **606,73€** (avec 11 947 habs - pop DGF 2024). La moyenne issue des comptes de gestion 2023 des communes de 10k à 20k habitants est de 820€ par habitant.

♣ **Ratio de désendettement**

Il rapporte un « stock », le capital restant dû de la dette au 31 décembre, à un « flux » l'épargne brute dégagée sur l'exercice. Une collectivité qui aurait 100 d'encours de dette et 10 d'épargne dégagerait ainsi une capacité de désendettement de 10 ans : si elle devait consacrer toute son épargne au remboursement de sa dette, 10 années seraient nécessaires à l'apurement de son stock.

➡ **Pour Seyssinet-Pariset, le ratio de désendettement est égal à 3,41 ans (3 ans et 4 mois) ; la limite à ne pas dépasser, pour une commune oscillant autour de 12 ans.**

Le taux d'endettement de la commune (encours de dette/recette réelles de fonctionnement hors cessions) s'élève à 44,15% (la moyenne issue des comptes de gestion 2023 des communes de 10 à 20 000 habitants est de 57,9%).

6. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Les résultats 2024

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 473 632,88 €				1 473 632,88 €
Opérations de l'exercice	3 620 909,53 €	4 142 523,24 €	15 066 823,35 €	16 510 154,37 €	18 687 732,88 €	20 652 677,61 €
TOTAUX	3 620 909,53 €	5 616 156,12 €	15 066 823,35 €	16 510 154,37 €	18 687 732,88 €	22 126 310,49 €
Résultats de clôture		1 995 246,59 €		1 443 331,02 €		3 438 577,61 €
Restes à réaliser	884 871,05 €				884 871,05 €	
TOTAUX CUMULES	884 871,05 €	1 995 246,59 €		1 443 331,02 €	884 871,05 €	3 438 577,61 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 110 375,54 €		1 443 331,02 €		2 553 706,56 €

Le résultat définitif de l'exercice 2024, qui inclut les reports des années antérieures et qui correspond au fonds de roulement, diminué des restes à réaliser, est **excédentaire de 2 553k€** compte tenu des résultats par section suivants :

- un **excédent de 1 443k€** de la section de fonctionnement,
- un **excédent de 1 110k€** de la section d'investissement.

7. LE COMPTE ADMINISTRATIF VERT 2024

7.1 Le cadre légal de la nouvelle annexe environnementale

La loi de finances 2024, dans son article 191, introduit l'obligation de présenter une nouvelle annexe au compte administratif, intitulée « impact du budget pour la transition écologique » à compter de l'exercice 2024. Le décret du 16 juillet 2024 en précise les modalités de mise en œuvre.

La mise en œuvre de l'annexe environnementale se fait de manière progressive, par axe, à un rythme défini dans le décret du 16 juillet 2024 et en fonction de la documentation d'une méthodologie de cotation consensuelle par axe.

Les objectifs de transition écologique visés correspondent aux 6 axes de l'article 19 du règlement UE 2020/852 (Règlement Taxonomie) adopté par l'union européenne en 2020 afin de favoriser les investissements durables.

Axes	Intitulé des objectifs	Echéance de mise en œuvre
Axe 1	Atténuation du changement climatique (neutralité carbone)	2024
Axe 2	Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels	2027 (après mise à dispo des éléments méthodologiques)
Axe 3	Gestion des ressources en eau	2027 (après mise à dispo des éléments méthodologiques)
Axe 4	Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques	2027 (après mise à dispo des éléments méthodologiques)
Axe 5	Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols	2027 (après mise à dispo des éléments méthodologiques)
Axe 6	Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles	2025

La méthodologie mise à disposition par l'État est développée par l'institut de l'Economie pour le Climat (I4CE). C'est un institut de recherche à but non lucratif qui contribue par ses analyses au débat sur les politiques publiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

7.2 Objectifs et enjeux définis selon la méthode I4CE

Selon la méthodologie I4CE, l'évaluation environnementale permet d'informer et d'influencer les arbitrages budgétaires :

- Identifier et comprendre : quelles sont les dépenses bénéfiques pour l'environnement et celles avec un effet négatif.
- Evaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs environnementaux
- Analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme environnemental
- Suivre l'évolution d'exercice en exercice

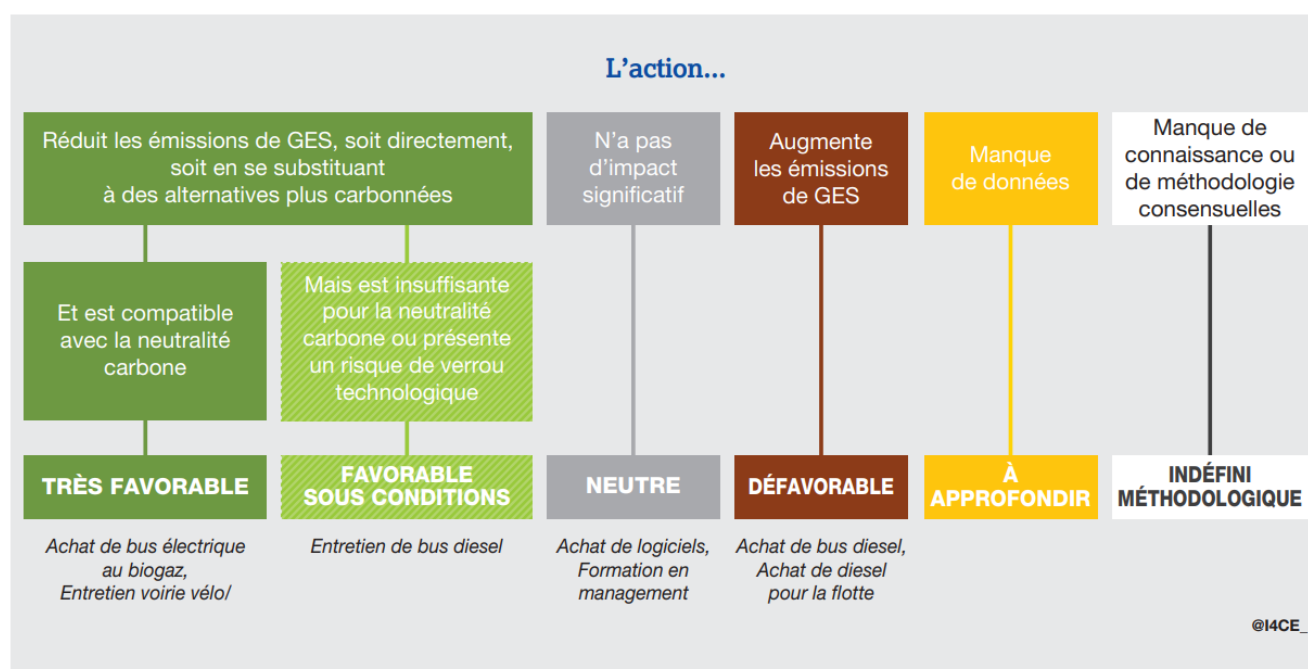
Les enjeux décrits ci-après sont extraits de la production d'I4CE : « Synthèse pour décideurs » :

- ♣ **Les enjeux d'atténuation** : lutte contre le changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation du stockage
 - » Est-ce que la dépense est compatible avec une France neutre en carbone ?
- ♣ **Les enjeux d'adaptation** : anticipation des effets négatifs des changements climatiques et de mise en place des mesures appropriées pour prévenir ou minimiser les dommages que ces effets peuvent causer.
 - » Comment les enjeux d'adaptation sont-ils pris en compte dans les dépenses de la collectivité ?
- ♣ **Les enjeux de biodiversité** : lutte contre l'érosion de la biodiversité et action pour sa préservation et sa restauration
 - » Comment les dépenses impactent les pressions exercées sur la biodiversité ?

7.3 La méthodologie utilisée pour l'évaluation de l'axe « atténuation du changement climatique »

L'évaluation climat du volet **atténuation** du compte administratif de la commune de Seyssinet-Pariset a été réalisée sur la base de la dernière méthodologie I4CE de septembre 2022, qui a été co-construite en associant 5 villes et métropoles, avec l'appui de l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'association des Maires de France.

Le classement pour l'axe « atténuation du changement climatique » (très favorable, favorable sous conditions, neutre, défavorable, à approfondir ou indéfini méthodologiquement) est déterminé selon les définitions suivantes :



Afin de procéder à la cotation des dépenses, la méthodologie repose sur des critères de classement par rubrique. En voici par exemple un extrait pour mesurer l'impact « atténuation du changement climatique » de la rubrique « rénovation des bâtiments » :

La rénovation des bâtiments

	TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	NEUTRE	DÉFAVORABLE
 Rénovation hors / à performance énergétique	Coûts liés aux matériaux biosourcés (ex. : fibre de bois)	Coûts liés aux matériaux biosourcés (ex. : fibre de bois)	• Rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique permettant des gains énergétiques ou carbone mais sans saut de classe ou dont la réduction de la consommation d'énergie est inférieure à 30 % (ex : rénovation d'une toiture avec isolation). • Rénovation « hors performance énergétique » i.e. qui NE touche PAS de postes à enjeu énergétique ou qui concerne la mise aux normes (ex : accès PMR, désamiantage, ...).	• Rénovations loupées : rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique sans gain énergétique ou carbone (sauf pour les bâtiments en classe A ou B). • Occasions manquées* : rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique mais sans intention de geste de performance énergétique (ex : rénovation d'une toiture sans isolation) (sauf pour les bâtiments en classe A ou B et certains bâtiments*).
	Coûts liés à une rénovation « performance énergétique » qui permet au bâtiment d'atteindre au moins la classe A ou B du nouveau DPE ou le niveau BBC. (en l'absence de données sur les coûts, utiliser les proxys €/m² proposés)	Coûts liés à une rénovation « performance énergétique » qui permet au moins un saut de classe énergétique sans arriver en classe A ou B du nouveau DPE ou une réduction d'au moins 30 % de la consommation d'énergie*. *D'après la taxonomie européenne.		
	Autres coûts liés à la rénovation « hors performance énergétique » (ex : mise aux normes)	Autres coûts liés à la rénovation « hors performance énergétique » (ex : mise aux normes)		

Pour l'exercice 2024, seul l'impact environnemental des dépenses réelles d'investissement aux comptes listés par le décret du 16 juillet 2024 devait être évalué sur l'axe n°1 « atténuation du changement climatique », ce qui représente 55 % des dépenses d'investissement réalisées par la commune en 2024.

Comptes M57	Intitulés des comptes analysés
Compte administratif 2024	
2031	Frais d'études
2111	Terrains nus
2115	Terrains bâtis
2128	Autres agencements et aménagements de terrains
21312	Bâtiments scolaires
21318	Autres bâtiments publics
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics
21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés
2138	Autres constructions
2151	Réseaux de voirie
2152	Installations de voirie
21821	Matériel et transport ferroviaire
21828	Autres matériels de transport
2312	Agencements et aménagements de terrains en cours
2313	Constructions en cours
2315	Installations, matériel et outillage techniques en cours
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours
Compte administratif 2025	
Tous	Toutes les dépenses réelles d'investissement hors annuités d'emprunt (sauf remboursements correspondant à la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat)

L'analyse a été effectuée par projet d'investissement, en suivant les guides de la méthodologie I4CE, afin de conclure si un projet a un impact très favorable, favorable sous condition, défavorable ou neutre à l'atténuation du changement climatique. Les études relatives à un projet d'investissement ont été classées de la même façon que le projet et les études sans certitude de réalisation du projet ont été classées en « à approfondir ».

7.4 Présentation des résultats

Méthodologie : I4CE

Périmètre : dépenses réelles d'investissement (uniquement les comptes précisés par décret cf. page précédente)

Données : réalisation (CA) 2024

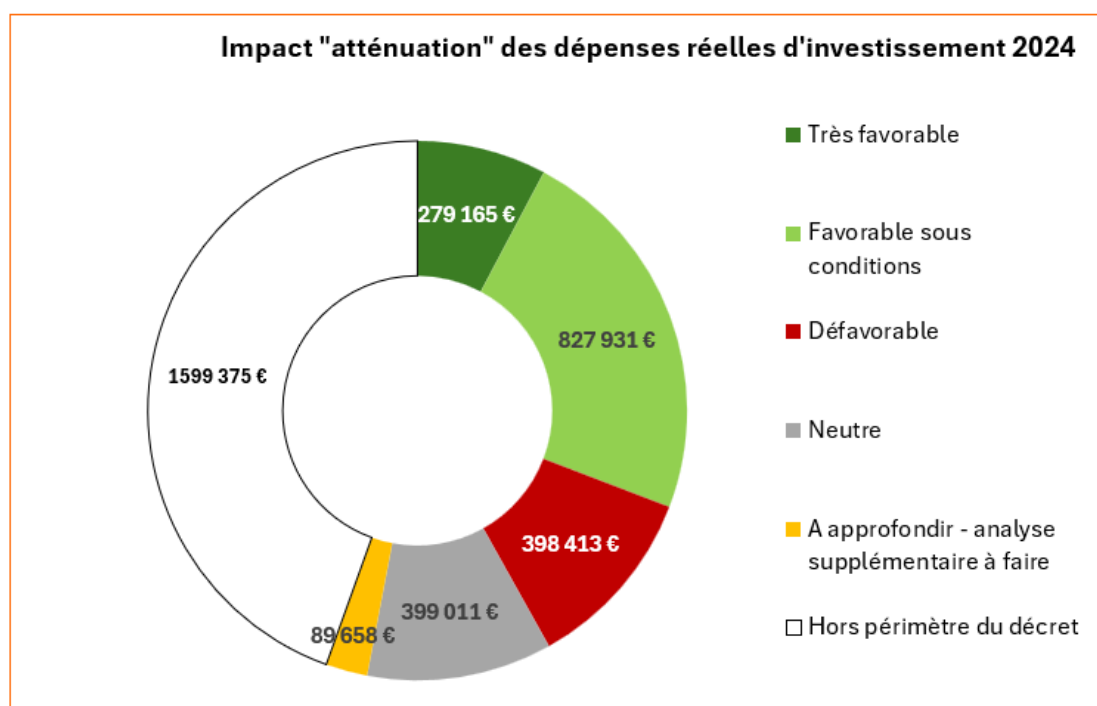
Dépenses analysées : 55 % des dépenses réelles d'investissement

Dépenses hors périmètre (natures exclues par décret) : 45%

Granularité: analyse par projet

Le total des investissements réalisés en 2024 est de 3 593 552 €.

Les dépenses analysées, conformément au décret, sont de 1 994 177 € (55%).



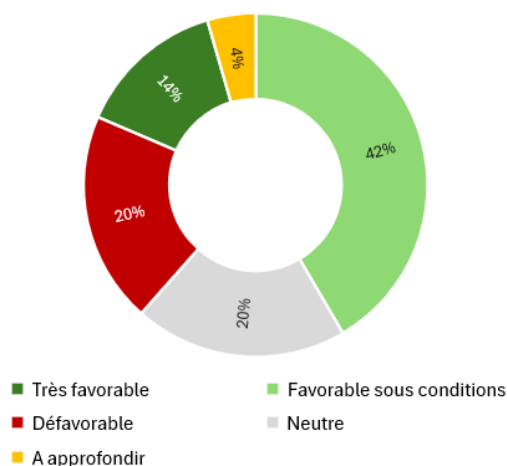
Exemples de dépenses hors périmètre :

- Travaux d'éclairage LED public - Plan lumières
- Rénovation éclairages équipement sportifs
- Matériel et logiciels informatiques
- Matériels de bureau et mobilier
- Emprunts et dettes

Sur les dépenses analysées :

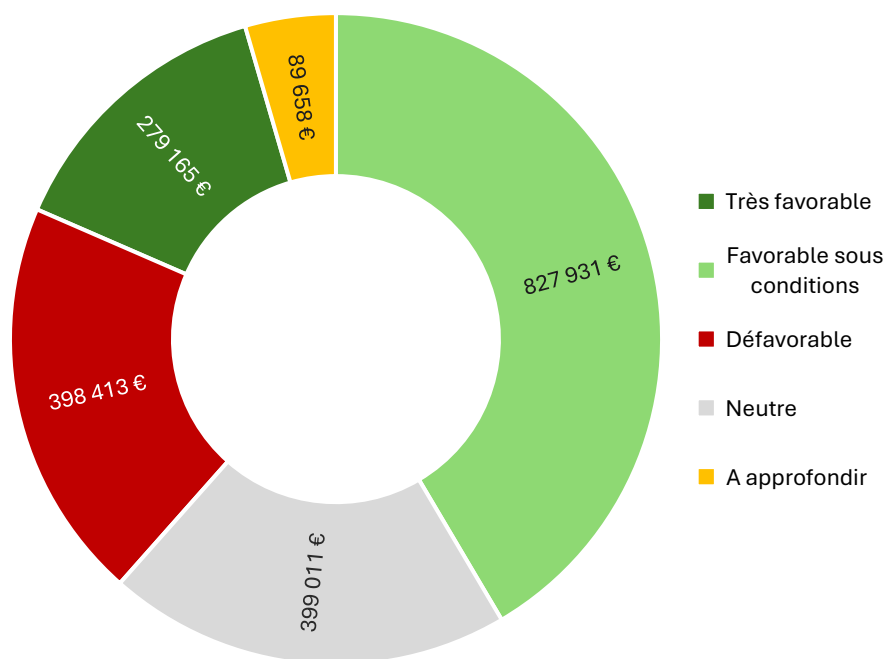
- ▶ 14% sont très favorables (compatibles avec une France neutre en carbone)
- ▶ 42 % sont favorables sous condition
- ▶ 20 % sont neutres
- ▶ 20 % sont défavorables
- ▶ 4 % des dépenses n'ont pas pu être classées

Impact "atténuation du changement climatique" des dépenses analysées - Investissement 2024



Détail des dépenses d'investissement analysées :

Impact "atténuation" des dépenses analysées



Les dépenses très favorables : 279 165 €

- Achat de véhicules électriques et vélo électriques : 163 674 €
- Travaux de végétalisation et arborisation : 40 865 €
- Rénovation de la piscine (études) : 27 814 €
- Roulotte K'fé des jeux : 22 027 €
- Entretien de voirie dédiée aux modes décarbonés : 24 785 €

Les dépenses favorables sous conditions : 827 931 €

- Isolation de l'école Chamrousse : 584 126 €
- Travaux de régulation chauffage et changement fenêtre : 131 717 €
- Rénovation éclairage bâtiments : 112 088 €

Les dépenses défavorables : 398 413 €

- Espace Padel : 276 109 €
- 2 toilettes sèches : 88 641 €
- Espace commémoration fusillés écureuils (imperméabilisation du sol) : 25 575 €
- Remplacement climatisation : 8 088 €
- ➔ Les dépenses défavorables correspondent aux projets ayant engendré de l'artificialisation des sols ainsi qu'au remplacement d'une climatisation.

Les dépenses neutres : 399 011 €

- Entretien bâtiments : 171 602 €
- Pumptrack : 110 718 €
- Abri jardin : 1 059 €
- Ombrières : 44 454 €
- Rénovation bâtiment qui ne touche pas un poste à enjeu énergétique (Accueil Arche et rénovation Chapelle) : 41 211 €
- Mare pédagogique : 13 711 €
- Aménagement abords voirie : 9 157 €
- Entretien espaces extérieurs : 7 099 €

Les dépenses à approfondir : 89 658 €

- Cœur de ville études : 83 658 €
- Etude de faisabilité panneaux solaires : 6 000 €

7.5 Les limites actuelles de cette évaluation environnementale du compte administratif

- **Limites liées à l'approche budgétaire** : l'action d'une collectivité ne se limite pas seulement à son budget. L'approche budgétaire ne prend pas en compte les mesures non budgétaires (ex : réglementation, efforts de sobriété) et le référentiel budgétaire M57 n'a pas été conçu pour être analysé sous un angle environnemental.
- **Limites liées au périmètre retenu** : l'évaluation climat du budget ne donne aucune information sur les autres effets environnementaux et sociaux, qui sont également des axes essentiels pour la transition écologique.
- **Limites de la méthodologie** : l'analyse s'effectuant en interne, il ne faudra pas comparer le résultat d'une commune à un autre, voire d'une année sur l'autre d'une même collectivité au début. De plus, la méthodologie I4CE a vocation à être complétée et améliorée au fil des exercices, ce qui limitera aussi la possibilité de comparer les résultats d'une année à l'autre.

Mais, au fil du temps, cette démarche participera à rendre systématique l'analyse des marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme environnemental qu'il conviendra de mettre en œuvre dès l'élaboration du budget.

La commune de Seyssinet-Pariset a déjà fortement développé ce prisme, via une approche de développement durable qui concilie le progrès social et économique, et la protection de l'environnement.

➔ Ainsi, en 2024, les investissements favorables ou très favorables à l'atténuation du changement climatique ont été 3 fois plus importants que les investissements défavorables.

8. ANNEXE 01 : RESIDENCE AUTONOMIE « LES SAULNES »

Ce tableau retrace l'ensemble des dépenses et recettes liées à la gestion de la Résidence Autonomie « Les Saulnes » :

DEPENSES		RECETTES :	
FONCTIONNEMENT	112 620,94 €	FONCTIONNEMENT	218 881,38 €
Chapitre 011	67 140,47 €	Chapitre 70	47 654,00 €
Frais généraux Alpes Isère HABITAT	10 333,07 €	Taxe foncière RPA	47 654,00 €
Prime Assurance remboursée à Alpes Isère Habitat	3 310,74 €		
Cotisation CGLLS 2023	5 842,66 €		
Taxe foncière RPA remboursée à Alpes Isère Habitat	47 654,00 €		
Chapitre 66	45 480,47 €	Chapitre 75	171 227,38 €
Intérêts emprunts Alpes Isère HABITAT	45 480,47 €	Mise à disposition RPA	171 227,38 €
INVESTISSEMENT	109 014,77 €	INVESTISSEMENT	2 754,53 €
Chapitre 16	109 014,77 €	Chapitre 16	2 754,53 €
Amortissement emprunt Alpes Isère Habitat	109 014,77 €	Régularisation amortissement emprunt 2023	2 754,53 €
TOTAL DEPENSES	221 635,71 €	TOTAL RECETTES	221 635,91 €